Le 19 décembre 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-212500565-20241212-D007757I0-DE

MAIRIE DE BESANCON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

BESANÇO



EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 19/12/2024

Séance du 12 décembre 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 05 décembre 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 3), Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 21), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 13), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 13), Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 3), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 21), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 14), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 12), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 13), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 3), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 3), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 3), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE

Etaient absents:

M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Nathalie BOUVET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 12 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Aline CHASSAGNE à M. Christophe LIME, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Gilles SPICHER, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 12 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. André TERZO à Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 21), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 21), Mme Marie ZEHAF à Mme Sylvie WANLIN

OBJET: 11 - Contrat de Ville - Convention cadre d'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 2025-2030

Délibération n° 007757

Contrat de Ville - Convention cadre d'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 2025-2030

Rapporteur: M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n°2	26/11/2024	Favorable unanime

Résumé:

L'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est une mesure fiscale au service de la politique de la ville et plus précisément des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Ce dispositif est donc en lien étroit avec le contrat de ville et constitue un levier pour agir en faveur de l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers prioritaires.

L'abattement est de 30 % de la base d'imposition de la TFPB sur le patrimoine des bailleurs sociaux situé en QPV mais il est compensé à hauteur de 40 % par l'Etat.

Le montant total de l'abattement est de 2 166 692 € pour les trois bailleurs concernés.

Une convention qui sera annexée au Contrat de ville du Grand Besançon Quartier 2030 (2024-2030) doit être signée avec l'Etat, les trois bailleurs sociaux (Loge.GBM, Néolia et Habitat 25), la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole pour définir et encadrer les modalités d'utilisation de l'abattement par les bailleurs sociaux.

I - Contexte

L'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est une mesure fiscale au service de la politique de la ville. Instauré en 2001, il concerne, depuis la loi de finances pour 2015, les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Ce dispositif, s'articule avec la démarche de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) et tous deux sont en lien étroit avec le contrat de ville et constituent des leviers pour agir en faveur de l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers prioritaires.

L'abattement de TFPB constitue donc un moyen pour renforcer la qualité de service des bailleurs sociaux et développer des projets sans que les surcoûts correspondants ne pèsent trop sur les charges locatives des locataires. Ce dispositif permet à la fois de compenser partiellement les surcoûts de gestion des bailleurs et d'apporter l'impulsion nécessaire à des projets qui répondent à des besoins identifiés et partagés.

Les objectifs et les actions valorisées par les bailleurs sociaux en contrepartie de l'abattement de la TFPB, doivent figurer dans une convention signée par l'Etat, les collectivités et les bailleurs concernés. Cette convention est annexée au contrat de ville. Les actions correspondantes sont mobilisées en complémentarité des politiques et financements de droit commun.

L'abattement est de 30 % de la base d'imposition de la TFPB sur le patrimoine des bailleurs sociaux situé en QPV.

Cet abattement bénéficie aux bailleurs signataires d'un contrat de ville. L'Etat compense le montant de l'abattement à hauteur de 40 %.

Les actions éligibles figurent dans un référentiel national constitué de 8 axes et de 32 actions. A noter qu'une convention de ce type était déjà annexée au précédent contrat de ville (2015-2023).

II - Proposition

Trois bailleurs sociaux (Loge GBM, Néolia, Habitat 25) sont présents dans les quartiers prioritaires intégrés dans le contrat de ville du Grand Besançon Quartier 2030 (2024-2030) dont ils sont signataires et peuvent donc bénéficier de cet abattement, sous réserve de la signature de la convention dédiée, objet du présent rapport.

Le Contrat de ville du Grand Besançon Quartier 2030 privilégie une approche territorialisée qui se concrétise notamment par des projets de quartier qui définissent des stratégies propres à chacun des QPV et auxquelles tous les signataires ont vocation à participer. Les actions issues de l'abattement de TFPB ont donc vocation à s'articuler avec les projets de quartier qui intègrent notamment l'amélioration du cadre de vie parmi leurs priorités.

Dans le prolongement de cette logique territoriale, la convention proposée se compose :

- d'une convention cadre qui fixe les principes généraux d'intervention et d'organisation du partenariat, y compris en termes d'évaluation annuelle des actions conduite par les bailleurs,
- de 6 annexes territoriales consacrées à chacun des 6 quartiers prioritaires du contrat de ville (Planoise, Montrapon, Palente-Orchamps, Clairs-Soleils, Hauts de Saint-Claude et Battant) qui fixent, pour chaque bailleur concerné, des orientations prioritaires à l'utilisation de l'abattement et prévoient un programme d'actions.

Il faut préciser que les actions réalisées par les bailleurs en contrepartie de l'abattement s'inscrivent dans un référentiel national issu d'un accord passé entre l'Etat, l'Agence nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT), l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) et des associations d'élus et de collectivités locales (AMF, France Urbaine, Ville et Banlieue). Le référentiel prévoit 8 axes (renforcement de la présence de personnel de proximité – Formation/soutien des personnels de proximité – Sur entretien – Gestion des déchets et des encombrants/épaves – Tranquillité résidentielle – Concertation/sensibilisation des locataires – Animation, lien social, vivre ensemble – Petits travaux d'amélioration de la qualité de service) assortis de 32 actions.

Les annexes territoriales priorisent des axes et des actions par quartier et par bailleur. Ces dernières ne sont toutefois pas intangibles et pourront évoluer au fur et à mesure de l'évolution de la situation de chaque quartier et à l'issue de l'évaluation annuelle et partenariale du dispositif.

III - Données financières

Les données ci-dessous précisent le montant de l'abattement dont bénéficie chaque bailleur et la part Ville et Grand Besançon Métropole

TAXE FONCIERE 2024

Base exonérée motif QV et cotisation de taxe foncière exonérée correspondante

Abattement de 30% pour les logements locatifs des HLM et SEM dont le propriétaire est signataire d'un contrat de ville

BAILLEURS	Base exonérée	Part Ville	Part GBM (dont GEMAPI)	Total(*)
NEOLIA	1 545 218	675 569	25 758	726 517
HABITAT25	1 052 887	460 322	17 551	495 035
LOGEGBM	2 010 212	878 865	33 510	945 140
TOTAL		2 014 756	76 819	2 166 692

BAILLEURS	Base exonérée	Part Ville	Part GBM (dont GEMAPI)	Total(*)
COMPENSATION ETAT 40%		805 902	30 728	

^{*} Y compris les taxes spéciales et les frais de 3% et 9% GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

(Source DDFIP 2024)

Au total, 9135 logements sont concernés par l'abattement de TFPB

Mmes Aline CHASSAGNE (1), Marie ETEVENARD (1), Myriam LEMERCIER (2) et Carine MICHEL (1), et MM. Damien HUGUET (1), Saïd MECHAI (1), Yannick POUJET (1) et André TERZO (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et ses annexes territoriales jointes au rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre: 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés: 9

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Françoise PRESSE

Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme, La Maire,

Anne VIGNOT

Convention d'abattement de TFPB 2025 – 2030

Annexe territoriale n° 1

QPV Planoise

- Priorités
- Programme d'actions prévisionnel
- Adresses

Priorités	Priorités d'action
Gestion des déchets et des encombrants/épaves	 Assurer la propreté du quartier et la gestion des déchets en associant les habitants et acteurs du quartier Mettre en œuvre un dispositif de gestion des encombrants mutualisé bailleurs-collectivité permettant d'assurer un service de qualité moins coûteux Afficher le principe d'une réflexion à conduire dans le cadre de la mission d'appui de l'USH apportée au GBSD avec ses partenaires. Mettre en place un affichage en pied d'immeuble pour prévenir les dépôts d'encombrants (nature du dépôt, sommes investies) Clarifier l'articulation avec la Ville sur les questions de foncier et de répartition des compétences afin de clarifier la responsabilité du nettoyage des abords des locaux OM implantés sur le DP Veiller à la propreté, l'accès et l'entretien des locaux OM Définir une procédure harmonisée pour le traitement des jets de déchets par les fenêtres
2. Sur-entretien	- Assurer un sur-entretien dans les délais les plus courts possibles (nettoyage, enlèvement des tags, maintenance et/ou réparation des équipements vandalisés)
3. Tranquillité résidentielle	 Assurer la tranquillité résidentielle des habitants et participer à la lutte contre les incivilités quotidiennes Poursuivre la mise en œuvre du dispositif inter-bailleurs de tranquillité résidentielle : étude en cours pour son évolution Contrôler et faire remonter régulièrement, la présence de véhicules tampons, épaves, en stationnement illicite Signaler les sites de mécanique sauvage

4. Concertation/sensibilisation des locataires	 Mener une réflexion autour de la végétalisation et de l'aménagement des espaces résidentialisés (espaces conviviaux, végétalisation, jardins partagés) : liens envisageables avec le collectif aaagriculture urbaine de Planoise Renforcer le travail de médiation et de sensibilisation en porte-à-porte aux adresses rencontrant le plus de difficultés autour des thématiques de jets par les fenêtres, de propreté des communs, de dépôts de sacs au sol et de dépôts d'encombrants avec l'aide du groupe inter-bailleurs-GUSP-DGD-DSP
5. Renforcement de la présence du personnel de proximité	 Renforcer la présence et la réactivité du personnel pour entretenir une relation de proximité avec les locataires : permanence physique, accueil téléphonique Définir les contenus des missions confiées afin de les adapter en permanence aux évolutions des besoins du quartier
6. Formation/soutien des personnels de proximité	 Construire un programme pluriannuel et inter-bailleurs de formation des équipes de proximité en lien avec la collectivité et les acteurs du quartier en cohérence avec les besoins et les difficultés rencontrées par les agents de terrain (compréhension linguistique et pratiques culturelles, gestion des incivilités, dispositifs de soutien psychologique, relations clients) Renforcer les actions et/ou dispositifs de soutien aux agents de proximité Maintenir les temps d'échanges des équipes de proximité avec la mission GUSP afin de garantir une veille active de terrain qui facilite la transmission d'informations

7. Animation, lien social, vivre ensemble	 Soutenir les initiatives des habitants et des associations favorisant le lien social et le vivre-ensemble notamment en abondant l'appel à projet du Contrat de Ville et le Fonds de Participation des Habitant (FPH) et se faire le relais du dispositif auprès des locataires afin de faire remonter leurs besoins Participer aux instructions territoriales de l'appel à projet du Contrat de Ville Construire des actions contribuant à l'hospitalité du quartier Mettre à disposition des locataires des espaces résidentiels pour organiser des actions de proximité entre voisins Mener une réflexion autour de la distribution d'un livret et d'une box d'accueil aux nouveaux locataires lors de la visite de courtoisie en lien avec la collectivité : à mener dans le cadre du projet hospitalité Veiller aux personnes en situation ou en voie d'isolement et/ou vulnérables par une démarche volontariste « d'aller vers » : accompagnement des locataires âgés
8. Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	- Porter une vigilance particulière aux secteurs vieillissants et/ou hors NPNRU (De Vinci, Bertrand Russell, Polyclinique)

Priorités	Priorités d'action spécifiques à Loge.GBM
Gestion des déchets et des encombrants/épaves	
2. Sur-entretien	
3. Tranquillité résidentielle	- Poursuivre les préconisations de l'audit mené sur l'utilisation de la vidéosurveillance
Concertation/sensibilisation des locataires	

 Renforcement de la présence du personnel de proximité 	
6. Formation/soutien des personnels de proximité	
7. Animation, lien social, vivre ensemble	
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	

Priorités	Priorités d'action spécifiques à Néolia
Gestion des déchets et des encombrants/épaves	
2. Sur-entretien	- Réécrire les règlements intérieurs SACHA suite au souhait des associations de locataires d'avoir un règlement plus contraignant juridiquement : accompagner le nouveau règlement d'un affichage dans les halls et d'une information aux locataires
3. Tranquillité résidentielle	- Poursuivre les préconisations de l'audit prévention situationnelle SACHA mené l'année dernière sur Piémont et lle-de-France en matière de visibilité des entrées d'immeuble
Concertation/sensibilisation des locataires	

 Renforcement de la présence du personnel de proximité 	
6. Formation/soutien des personnels de proximité	
7. Animation, lien social, vivre ensemble	
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	

Priorités	Priorités d'action spécifiques à Habitat 25
Gestion des déchets et des encombrants/épaves	
2. Sur-entretien	- Réécrire les règlements intérieurs SACHA suite au souhait des associations de locataires d'avoir un règlement plus contraignant juridiquement : accompagner le nouveau règlement d'un affichage dans les halls et d'une information aux locataires
3. Tranquillité résidentielle	- Poursuivre les préconisations de l'audit prévention situationnelle SACHA mené l'année dernière sur Piémont et lle-de-France en matière de visibilité des entrées d'immeuble
Concertation/sensibilisation des locataires	

5. Renforcement de la présence du personnel de proximité	
6. Formation/soutien des personnels de proximité	
7. Animation, lien social, vivre ensemble	
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	

PLANOISE

Programme d'actions LOGE.GBM

Nombre de logement : 2 965

Montant actions prévisionnelles : 736 548€

Montant abattement TFPB prévisionnel : 728 636 €

Axe	Actions	Date d'éché ance	Dépen se réalisé e	Finance ment bailleur	Autre finance ment	Dépen se valoris ée ATFPB	Taux de valoris ation	Ordre de priorité	Commentaires et perspectives
	Renforcement du gardiennage et de la surveillance								Conforme à la réglementation et 2 ATP pour améliorer notre réactivité NR
	Agents de médiation sociale	2025	43000			43000	100		Médiateur 100% de son temps affecté sur planoise
Renforcement de la présence du personnel de	Agents de développement social et urbain	2025				40000	50	5	Qp des mission DSU . Action qui perdurera tout au long mais sera ajusté en fonction des orientations
proximité	Coordonnateur HIm de la gestion de la proximité	2025	49000			49000	100		Un responsable spécifique proximité 100% de son temps sur planoise
	Référents sécurité					6000	5		Qp du salaire du Directeur Projet Transverse et Responsable agence de Planoise audit loge.GBM pour caméra et interface avec partenaires
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social) Sessions de coordination inter- acteurs	2025				10000	?	6	Formations pour la totalité des gardiens et Employés d'immeubles 100% sur le quartier 30 collaborateurs
	Dispositifs de soutien								

	Renforcement nettoyage	2025			30000	100		Part NR Prestataire
	Effacement de tags et graffitis							Gestions en interne et appel ponctuel à convention. Inévaluable sur QP des ATP agents techniques de proximité
Sur-entretien	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention	2025			80000		2	1,5 ATP présents sur le quartier pour permettre d'améliorer la réactivité, réglages de groom, menus réparations Poste NR avec achat du matériel et prestations prestataires ponctuelles
	Réparation des équipements vandalisés (ascenseurs)	2025			140000			Estimation fondée sur consommation 2024. En espérant une diminution
	Gestion des encombrants	2025	45000	5000	40000			En plus des interventions régulières
Gestion des déchets et des	Renforcement ramassage papiers et détritus	2025			40000		1	Part NR Mission confiée à la régie de quartier40K€
encombrants/épa ves	Enlèvement des épaves							
	Amélioration de la collecte des déchets	2025	45000	35000	10000			Equipement investi pour faciliter la sortie des containers + d'autres actions A préciser
	Dispositif tranquillité	2025			40000	40%		Dispositif médiaction
Tranquillité	Vidéosurveillance (fonctionnement)	2026			5000			Après l'audit en cours loge.GBM à prévoir à partir de 2026
résidentielle	Surveillance des chantiers	2025	139639	119000	20000		3	Part 2024 et 2025 Qp restant à la charge de loge.GBM hors subvention ANRU
-	Analyse des besoins en vidéosurveillance	2025			10000			Audit à lancer avec actions à arbitrer en 2026
Concertation/sens ibilisation des locataires	Végétalisation du quartier,	2025			30000	100	4	Rue des causses tentative après travaux de résidentialisation en cours de créer avec les locataires un espace partagée de biodiversité

	renforcement de la biodiversité locale							Hors ANRU
	Participation/implicat ion/formation des locataires et association des locataires	2025	20000	10000	10000			Actions café rénov, pieds d'immeubles, soutien jardins familiaux
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, geste éco- citoyens, etc.	2025			10000			Action de communication mensuelle sur éco geste, actions avec PARI sur propreté
	Enquête de satisfaction territorialisées	2025			6000			Enquête annuelle conduite par AVISO 15%
	Soutien aux actions favorisant le « vivre- ensemble »	2025			20000			ARA + actions Bol Bol, traduction 5 langues du livret d'accueil, guide entretien par miroir du monde
	Actions d'accompagnement social spécifiques	2025	18000	2000	16000			Convention reconduite avec Julien Javel pour accompagnement spécifique locataires. Le nombre de locataires sera précisé lors de chaque bilan
Animation, lien social, vivre ensemble	Services spécifiques aux locataires (ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)	2025			20000	100	7	Intermed aide au portage de courses et charges Mise en place dès qu'ascenseur est à l'arrêt 24H. Estimation du cout en fonction du réel 2023 Action reconduite
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)	2026						En cours d'identification
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	2025			15548	100		, CNL/CLCV/logi13éco, relais méditerranée Actions reconduites

	Petits travaux	2025	50000	44000				Intervention ponctuelle sur bâtiments non intégrés NPNRU
	d'amélioration du				6000			
	cadre de vie							Estimation non encore arbitrée
	(réfection hall							
	d'immeubles/cages							
	d'escaliers,							
Petits travaux	éclairage,							
d'amélioration de	sécurisation abords,							
la qualité de	résidentialisation,						8	
service	signalétique)							
Service	Surcoûts de remise							Impossible à justifier car la part des logements en qpv est
	en état des							importante et le taux de rotation est le plus élevé
	logements							précisément dans les quartiers QPV
	Travaux de	2025	215000	175000		·		Porte palières blindées 8 dans TFPB
	sécurisation (gestion				40000			
	des caves,							
	digicodes, Vigik)							

Programme d'actions NÉOLIA PLANOISE Nombre de logement : 1 049 Montant actions prévisionnelles : 296 300€ Montant abattement TFPB prévisionnel : 277 086 €

Axe	Actions	Date d'éché ance	Dépen se réalisé e	Finance ment bailleur	Autre finance ment	Dépen se valoris ée ATFPB	Taux de valoris ation	Ordre de priorité	Commentaires et perspectives
	Renforcement du gardiennage et de la surveillance								
	Agents de médiation sociale	2025	43 000	43 000		43 000	100%		1 gardien médiateur à temps plein sur le QPV de Planoise
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Agents de développement social et urbain							5	
proximite	Coordonnateur Hlm de la gestion de la proximité								
	Référents sécurité	2025	42 000	42 000		16 800	40%		1 réfèrent sécurité présent sur le QPV, 40% de son temps
Formation/soutien des personnels	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social)	2025	8 000	8 000		8 000	100%	6	Formations spécifiques pour le personnel intervenant sur le QPV, gestion de la relation client, situations conflictuelles et accompagnement des salariés = coût annuel de formation spécifique, variable chaque année en fonction des besoins identifiés dans le plan de formation
de proximité	Sessions de coordination inter-acteurs								
	Dispositifs de soutien								

	Renforcement nettoyage	2025	22 000	22 000	22 000	100%		Sur-entretien, part non récupérable des salaires pour la partie nettoyage. Passages supplémentaires pour garantir un bon niveau de propreté dans les halls et parties communes des immeubles en QPV
	Effacement de tags et graffitis	2025	4 000	4 000	4 000	100%		Nettoyage et remise en peinture des tags et graffitis
Sur-entretien	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention						2	
	Réparation des équipements vandalisés (ascenseurs)	2025	3 000	3 000	3 000	100%		Estimation, variable selon les dégradations réellement constatées
	Gestion des encombrants	2025	11 000	11 000	11 000	100%		Contrat d'enlèvement des encombrants = coût non récupérable
Gestion des déchets et des	Renforcement ramassage papiers et détritus	2025	9 500	9 500	9 500	100%	1	Sur-entretien Régie des quartiers
encombrants/épa ves	Enlèvement des épaves	2025	500	500	500	100%		Variable selon besoins
	Amélioration de la collecte des déchets	2025	3 000	3 000	3 000	100%		Action de sensibilisation des locataires avec service Eco- utile de Neolia. Manifestation sur site avec locataires
	Dispositif tranquillité	2025	30 000	30 000	30 000	100%		Service de tranquillité résidentielle inter bailleurs
Tranquillité	Vidéosurveillance (fonctionnement)	2025	12 000	12 000	12 000	100%		Contrat assurant fonctionnement des équipements = coût non récupérable
résidentielle	Surveillance des chantiers						3	
	Analyse des besoins en vidéosurveillance	2025	3 000	3 000	3 000	100%		Etude prévention situationnelle immeubles en réhabilitation sur le QPV
	Végétalisation du quartier,	2025	5 000	5 000	5 000	100%	4	Projet micro-forêt immeuble résidentialisé

	renforcement de la biodiversité locale							
	Participation/implicat ion/formation des locataires et association des locataires	2025	3 000	3 000	3 000	100%	I I	Plan de concertation locative, contribution aux associations représentatives des locataires
Concertation/sens ibilisation des locataires	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, geste éco- citoyens, etc.	2025	2 000	2 000	2 000	100%		Action Eco-utile sensibilisation et accompagnement des locataires Manifestation sur site avec locataires
	Enquête de satisfaction territorialisées	2025	2 500	2 500	2 500	100%		Enquête annuelle de satisfaction sur-échantillonnage sur QPV
	Soutien aux actions favorisant le « vivre-ensemble »	2025	1 500	1 500	1 500	100%		Journée de rassemblement des locataires en pied d'immeuble- Type octobre rose. Manifestation sur site avec locataires
Animation, lien social, vivre	Actions d'accompagnement social spécifiques	2025	40 000	40 000	40 000	100%		Accompagnement des familles ou personnes en difficulté par CESF Suivis mensuels personnalisés avec rencontres à domicile = coût d'une mesure de suivi 180€ x nombre de mois de suivis x nombre de familles suivies 25 familles suivies (en moyenne 8 à 9 mois de suivi (base 2023 dernière année de référence connue)
ensemble So au po er d' Ad (co ch	Services spécifiques aux locataires (ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)	2025	1 000	1 000	1 000	100%		Variable selon besoins, prise en compte de l'aide aux locataires en cas de panne d'ascenseur
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)	2025	2 000	2 000	2 000	100%		TIG accueil et accompagnement à la réalisation de petits travaux, nettoyage, remise en peinture parties communes des immeubles = fournitures et encadrement des personnes

	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	2025	21 500	21 500		21 500	100%		Partenariats avec clubs sportifs Bisontins pour accueillir des enfants de locataires et participer à des animations sportives. Stages sportifs et participation à des rencontres. Mise à disposition local ARA auto-réhabilitation et financement de l'action 16 500 € (cout total 33 000€ réparti à 50% entre Planoise et Palente)
Petits travaux d'amélioration de la qualité de	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (réfection hall d'immeubles/cages d'escaliers, éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique)	2025	2000	2000		2 000	100%	8	Eclairage LED parties communes des immeubles. Travaux non récupérables, au bénéfice des locataires pour faire diminuer les charges
service	Surcoûts de remise en état des logements	2025	50 000	50 000	!	50 000	100%		N'est pris en compte que le surcoût. Part valorisée = surcout x nombre de logts remis en état, différence avec logements hors QPV d'après indicateurs 50 logements pour un surcoût de 1000 €
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik)								

Programme d'actions HABITAT 25
Nombre de logement : 1 280
Montant actions prévisionnelles : 418 460 € (+ Prév. 2026 : 50 000 €)
Montant abattement TFPB prévisionnel : 379 259 €

Axe	Actions d'é	Date l'éché ance Dépen se réalisé e	Finance ment bailleur	Autre finance ment	Dépen se valoris ée ATFPB	Taux de valoris ation	Ordre de priorité	Commentaires et perspectives
-----	-------------	--	-----------------------------	--------------------------	---------------------------------------	--------------------------------	-------------------------	------------------------------

	Renforcement du gardiennage et de la surveillance	31/12/2 5	229800	57450	172350	0	0%		H25 emploie des gardiens effectuant des tâches ménagères uniquement en QPV. 6 gardiens récupérés à 75% auprès des locataires interviennent à Planoise + 3 agents de service d'entretien récupérés à 100% auprès des locataires. Au total, 8 personnels pour 1280 logements, soit 1 gardien pour 200 logements environ. Rémunération annuelle totale : 38300 € x 0,25 (part non récupérable) x 6 gardiens = 57450 Le ratio d'un gardien pour 100 logements n'étant pas atteint, la dépense n'est pas valorisée.
	Agents de médiation sociale								Les agents de médiation sociale sont intégrés au service tranquillité sécurité d'Habitat25 (valorisé infra)
Renforcement de la présence du personnel de	Agents de développement social et urbain							5	
proximité	Coordonnateur Hlm de la gestion de la proximité	31/12/2 5	150600	135540	15060	100300	66%		3 Managers de Proximité dirigeant 6 gardiens d'immeuble et 3 agents d'entretien. La part non récupérable de leur rémunération (récupération de 10% du salaire sur les charges locatives) est prise en compte à hauteur de 74% (part du patrimoine de Planoise dans la totalité de l'activité des 3 RGP, patrimoine de 1.912 logements au total). Rémunération annuelle totale : 3X 50200€ x 0,9 (part non récupérable) x 74% = 100.300 €
	Référents sécurité	31/12/2 5	74300	74300	0	37150	50%		H25 compte deux personnels dédiés à la tranquillité et sécurité, salaire annuel total 74.300€. Ces 2 ETP passent 55% du temps sur le QPV Planoise (1280 logements de Planoise sur 4800 logements sur le ressort de l'agence). Cela revient à consacrer 1,05ETP au seul quartier de Planoise pour 1280 logements, contre 0,95 ETP pour les 3600 restant
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social)	31/12/2 5	3000	3000	0	3000	100%	6	Possibilité de développer des formations collectives de gestion des incivilités et de gestion pacifique des conflits auprès des 6 gardiens (3 journées à environ 1000€ par jour) Les gardiens des autres QPV seront intégrés à ces formations, cette dépense ne sera pas valorisée dans les autres quartiers.
	Sessions de coordination interacteurs								

	Dispositifs de soutien Renforcement nettoyage								
	Effacement de tags et graffitis								Intégré à la valorisation de réparation des équipements vandalisés (cf infra)
Sur-entretien	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention	31/12/2 5	130200	130200	0	19530	15%	2	Interventions effectuées par l'équipe de régie de l'agence dans les parties communes des immeubles, pour un traitement rapide des dégradations (électricité, tags), et éviter un effet d'entraînement sur les comportements négatifs pour l'image du patrimoine. Dépenses annuelles de la régie de l'agence de Besançon : 25.000 € env., dont env. 40% sur le site de Planoise, soit 10.000 €. Rémunération des deux agents de Régie de l'agence valorisée à hauteur de 40%, soit 95200 € x 0,4 = 38.100 € Total dépense Planoise : 48.100€ Montant valorisé : dépense représente 40% du budget total pour 25% du patrimoine de l'agence, donc valorisé à hauteur de 15% du montant global= 19.530€
	Réparation des équipements vandalisés (ascenseurs)	31/12/2 5	15000	15000	0	15000	100%		Réparations suite à vandalisme (bris de vitre, porte d'accès immeuble, enlèvements tags et graffitis).
Gestion des déchets et des encombrants/épa ves	Gestion des encombrants	31/12/2 5	255000	123.000	0	123000	48%	1	Débarras renforcé des encombrants dans les locaux poubelles par le prestataire sous marché, constituant une problématique particulière et prégnante sur le secteur de Planoise, sans possibilité de facturer le retrait aux locataires dans la mesure où les auteurs des dépôts ne sont pas identifiés. Dépense jan-aou pour l'agence de Besançon en 2024 : 170.000€ dont 82.000€ pour le seul quartier de Planoise (1280 logements sur 4800) soit 123.000€/270.000€ rapporté à l'année complète Participation à l'étude inter bailleurs sur la thématique sous l'égide de l'USH

	Renforcement ramassage papiers et détritus	31/12/2 5	11500	11500	0	11500	100%		Nettoyage renforcé des abords des immeubles par la régie de quartiers
	épaves								
	Amélioration de la collecte des déchets	31/12/2 5	20000	20000	0	20000	100%		Aménagement des locaux poubelles pour dissuader des dépôts sauvages et organiser une rotation des bacs de collecte des ordures ménagères, pour permettre un suivi plus rigoureux du tri des déchets et diminuer le risque d'incendie
	Dispositif tranquillité	31/12/2 5	85000	85000	0	46000	60%		La participation financière d'Habitat 25 au dispositif tranquillité résidentielle hors subventions s'élèvera à 85.000 € en 2025, dont 60% correspondent à l'activité déployée par le prestataire à Planoise, soit 46000 €. Projet de prévention situationnelle nécessitant des
Tranquillité résidentielle		31/12/2 6	50000	50000	0	50000	100%	3	aménagements des immeubles pour améliorer la sécurité des habitants Av. lle de France et rue du Piémont (réaménagement des entrées d'immeubles, amélioration de la végétalisation,)
	Vidéosurveillance (fonctionnement)								
	Surveillance des chantiers								
	Analyse des besoins en vidéosurveillance								
Concertation/sens	Végétalisation du quartier, renforcement de la biodiversité locale							4	
locataires	Participation/implicat ion/formation des locataires et	31/12/2 5	2800	2800	0	2800	100%	·	Soutien financier aux associations de locataires dans le cadre du Plan de Concertation Locative (part fixe et part destinée au soutien de projets)

	association des locataires Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, geste écocitoyens, etc.	31/12/2 5	48000	48000	0	4800	10%		Participation aux actions de sensibilisation en pieds d'immeubles et porte à porte sur thématiques gestion des déchets par le service tranquillité-sécurité (valorisé supra) Projet de dispositif de sensibilisation et prévention de la consommation d'eau et de la maîtrise des charges locatives, 1/2 journée par semaine de la conseillère économique et sociale (rémunération annuelle 48.000€) consacrée aux rendez-vous et pilotage, soit 10% du temps de travail. Abattement : 0,10 X 48.000€= 4800€
	Enquête de satisfaction territorialisées	31/12/2 5	15500	15500	0	2200	14%		Enquête satisfaction client réalisée à un rythme annuel, avec des résultats territorialisés à l'échelle du programme, et celle des QPV. Prévision environ 130 à 150 locataires de Planoise interrogés. Marché renouvelé, 14% du marché consacrés à Planoise
	Soutien aux actions favorisant le « vivre-ensemble »	31/12/2 5 31/12/2 5	10000	10000 8500	0	18500	100%		Contribution au dispositif Auto Réhabilitation Accompagnée (ARA), animé par les Compagnons Bâtisseurs et Julienne Javel. Montant annuel : 10.000 €. Participation aux actions cadre contrat de ville auprès des organismes porteurs de projets en lien avec la qualité de vie des locataires ou à leur bénéfice direct, budget total de 10000€ consacré exclusivement aux QPV dont 8500 pour Planoise
Animation, lien social, vivre	Actions d'accompagnement social spécifiques							7	
ensemble	Services spécifiques aux locataires (ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)	31/12/2 5	1000	1000	0	1000	100%		Dispositif de portage de courses pendant les périodes de pannes d'ascenseur confié à INTERMED, renforcé sur les QPV (2 passages par jour 6 jours par semaine soit 12 passages contre 1 passage par jour de semaine soit 5 passages hors QPV)
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)	31/12/2 5	2000	2000	0	2000	100%		Chantier d'insertion pour embellissement des parties communes d'un immeuble à hauteur de 2000€

	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	31/12/2 5	0	0	0	0	100% en cas de projet		1 niveau de garages au deuxième sous-sol rue marc Bloch, actuellement condamné, pourrait être mis à disposition gratuitement d'une ou plusieurs associations ou d'un club sportif en cas de demande (surface importante avec aménagements possibles)
Petits travaux	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (réfection hall d'immeubles/cages d'escaliers, éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique)	31/12/2 5	11680	11680	0	11680	100%		Réfection de cages d'escaliers par le service de régie interne H25 (2 mois par an pour 1 ETP) Salaire personnel régie: 40.750€ salaire X 0,16 an (2 mois/12) = 6680€ + fournitures 5000€ Ce service n'est pas assuré en dehors de ce quartier
d'amélioration de la qualité de service	Surcoûts de remise en état des logements	31/12/2 5	0	0	0	0		8	Habitat 25 adopte une politique de sur entretien généralisée à l'ensemble de son parc (coût moyen travaux de relocation : 1.800€/logement). Cette dépense est identique en et hors QPV, et n'est pas valorisable à Planoise où le coût de sur-entretien des logements est de 1800€ en moyenne. De plus, dans le cadre d'investissements, les immeubles du quartier vont être réhabilités, entrainant une diminution prévisible du coût du sur entretien.
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik)								

Quartier/adresse	Nombre Total de Logement	Nombre de Logement bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation de l'abattement de la TFPB
HABITAT 25 Quartier PLANOISE QN02503M	1280	1280	379 259 €
34 AVENUE DE L'ILE DE France	33	33	
36 AVENUE DE L'ILE DE France	33	33	
6 AVENUE DE L'ILE DE France	15	15	
1 RUE AUGUSTE RENOIR	20	20	
10 RUE AUGUSTE RENOIR	22	22	
12 RUE AUGUSTE RENOIR	13	13	
2 RUE AUGUSTE RENOIR	16	16	
3 RUE AUGUSTE RENOIR	17	17	
4 RUE AUGUSTE RENOIR	15	15	
5 RUE AUGUSTE RENOIR	19	19	
6 RUE AUGUSTE RENOIR	20	20	
7 RUE AUGUSTE RENOIR	27	27	
8 RUE AUGUSTE RENOIR	16	16	
1 RUE DE BRUXELLES	10	10	
3 RUE DE BRUXELLES	10	10	
4 RUE DE BRUXELLES	32	32	

6 RUE DE BRUXELLES	32	32	
8 RUE DE BRUXELLES	32	32	
2 RUE DE MALINES	10	10	
4 RUE DE MALINES	10	10	
1 RUE DES CAUSSES	61	61	
3 RUE DES CAUSSES	43	43	
5 RUE DES CAUSSES	23	23	
7 RUE DES CAUSSES	24	24	
9 RUE DES CAUSSES	37	37	
10 RUE DU BRABANT	10	10	
12 RUE DU BRABANT	10	10	
14 RUE DU BRABANT	9	9	
16 RUE DU BRABANT	10	10	
18 RUE DU BRABANT	14	14	
20 RUE DU BRABANT	14	14	
22 RUE DU BRABANT	10	10	
24 RUE DU BRABANT	10	10	
26 RUE DU BRABANT	10	10	
1 RUE DU PIEMONT	14	14	
11 RUE DU PIEMONT	48	48	
13 RUE DU PIEMONT	48	48	
15 RUE DU PIEMONT	48	48	

17 RUE DU PIEMONT	28	28	
19 RUE DU PIEMONT	52	52	
1 BIS RUE DU PIEMONT	20	20	
21 RUE DU PIEMONT	19	19	
3 RUE DU PIEMONT	1	1	
3A RUE DU PIEMONT	25	25	
3B RUE DU PIEMONT	19	19	
5A RUE DU PIEMONT	21	21	
5B RUE DU PIEMONT	19	19	
7 RUE DU PIEMONT	14	14	
9 RUE DU PIEMONT	17	17	
7 RUE MARC BLOCH	41	41	
9 RUE MARC BLOCH	35	35	
1BIS RUE PIERRE RUBENS	33	33	
10 RUE RAMBRANDT	18	18	
2 RUE RAMBRANDT	20	20	
4 RUE RAMBRANDT	15	15	
6 RUE RAMBRANDT	19	19	
8 RUE RAMBRANDT	19	19	

Quartier/adresse	Nombre Total de Logement	Nombre de Logement bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation de l'abattement de la TFPB
NEOLIA Quartier PLANOISE QN02503M	1 049	1 049	277 086 €
1 RUE DE FRIBOURG	10	10	
1 RUE DU LANGUEDOC	59	59	
10 RUE DU LANGUEDOC	55	55	
12 RUE DE LUXEMBOURG	1	1	
14 AV DE L ILE DE FRANCE	44	44	
16 AV DE L ILE DE FRANCE	14	14	
16 RUE DE COLOGNE	32	32	
18 RUE DE COLOGNE	32	32	
2 PL DES NATIONS	9	9	
2 RUE DE BRUXELLES	10	10	
2 RUE DE SAVOIE	66	66	
2 RUE DU BRABANT	10	10	
2 RUE DU VIVARAIS	56	56	
20 RUE DE COLOGNE	32	32	

22 AV DE L ILE DE FRANCE	32	32	
24 AV DE L ILE DE FRANCE	33	33	
26 AV DE L ILE DE FRANCE	33	33	
28 AV DE L ILE DE FRANCE	33	33	
3 RUE DE FRIBOURG	10	10	
3 RUE DU LANGUEDOC	43	43	
30 AV DE L ILE DE FRANCE	33	33	
32 AV DE L ILE DE FRANCE	33	33	
4 RUE DE SAVOIE	66	66	
4 RUE DU BRABANT	10	10	
5 RUE DE FRIBOURG	10	10	
5 RUE DU LANGUEDOC	34	34	
5 RUE PABLO PICASSO	32	32	
5 RUE VAN GOGH	27	27	
6 RUE DE SAVOIE	66	66	
6 RUE DU BRABANT	10	10	
6 RUE VAN GOGH	30	30	
7 RUE DE FRIBOURG	10	10	
7 RUE DU LANGUEDOC	57	57	
8 RUE DU BRABANT	10	10	
8 RUE DU LANGUEDOC	39	39	

Quartier/adresse	Nombre Total de Logement	Nombre de Logement bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation de l'abattement de la TFPB
LOGE.GBM Quartier PLANOISE QN02503M	3510	2965	728 636 €
2 avenue de Bourgogne	44	44	
4 avenue de Bourgogne	44	44	
11 rue de Bourgogne	44	44	
13 rue de Bourgogne	42	42	
15 avenue de Bourgogne	82	82	
17 avenue de Bourgogne	47	47	
19 avenue de Bourgogne	47	47	
21 avenue de Bourgogne	55	55	
7 avenue de l'Ile-de-France	25	25	
9 avenue de l'Ile-de-France	25	25	
11 avenue de l'Ile-de-France	66	66	
2 avenue du Parc	35	35	
4 avenue du Parc	21	21	
6 avenue du Parc	21	21	
1 place de l'Europe	10	10	
2 place de l'Europe	12	12	
6 place de l'Europe	32	32	

1 place Jean Moulin	87	87	
2 place Jean Moulin	44	0	logements non conventionnés
4 place Jean Moulin	44	0	logements non conventionnés
1 rue Dürer (1 place de l'Europe)	30	30	0011101111100
3 rue Dürer	25	25	
5 rue Dürer	25	25	
6 rue Dürer	6	6	
7 rue Dürer	30	30	
8 rue Dürer	6	6	
10 rue Dürer	4	4	
11a rue Dürer	14	14	
11b rue Dürer	3	3	
12 rue Dürer	4	4	
13 rue Dürer	6	6	
14 rue Dürer	4	4	
15 rue Dürer	15	15	
17 rue Dürer	1	1	
19a rue Dürer	9	9	
19b rue Dürer	6	6	
19c rue Dürer	4	4	
21a rue Dürer	1	1	
21b rue Dürer	1	1	

	•		·
21c rue Dürer	1	1	
21d rue Dürer	7	7	
21e rue Dürer	4	4	
23a rue Dürer	1	1	
23b rue Dürer	1	1	
23c rue Dürer	1	1	
23d rue Dürer	7	7	
23e rue Dürer	4	4	
1 rue Alexandre Calder	1	1	
2 rue Alexandre Calder	1	1	
3 rue Alexandre Calder	1	1	
4 rue Alexandre Calder	1	1	
5 rue Alexandre Calder	1	1	
6 rue Alexandre Calder	1	1	
7 rue Alexandre Calder	1	1	
8 rue Alexandre Calder	1	1	
9 rue Alexandre Calder	1	1	
11 rue Alexandre Calder	1	1	
13 rue Alexandre Calder	1	1	
15 rue Alexandre Calder	1	1	
17 rue Alexandre Calder	1	1	
19 rue Alexandre Calder	1	1	

21 rue Alexandre Calder	1	1	
2a rue Bertrand Rüssell	19	19	
2b rue Bertrand Rüssell	15	15	
2c rue Bertrand Rüssell	14	14	
2d rue Bertrand Rüssell	20	20	
2e rue Bertrand Rüssell	6	6	
2f rue Bertrand Rüssell	10	10	
2g rue Bertrand Rüssell	12	12	
2h rue Bertrand Rüssell	11	11	
4 rue Boulloche	24	24	
8 rue Boulloche	25	25	
1 rue de Champagne	44	44	
2 rue de Champagne	47	47	
4 rue de Champagne	47	47	
6 rue de Champagne	43	43	
8 rue de Champagne	43	43	
10 rue de Champagne	10	0	logements non conventionnés
11 rue de Champagne	10	0	logements non conventionnés
12 rue de Champagne	10	0	logements non conventionnés
13 rue de Champagne	10	0	logements non conventionnés
14 rue de Champagne	10	0	logements non conventionnés

15 rue de Champagne	10	0	logements non conventionnés
17 rue de Champagne	10	0	logements non
		<u> </u>	conventionnés
19 rue de Champagne	10	0	logements non
19 fue de Champagne	10	0	conventionnés
21 rue de Chempagne	10	0	logements non
21 rue de Champagne	10	0	conventionnés
2 rue de Cologne	34	34	
2b rue de Cologne	41	41	
4 rue de Cologne	34	34	
1 rue de Dijon	44	44	
3 rue de Dijon	44	44	
5 rue de Dijon	44	44	
1 rue de Franche-Comté	44	44	
2 rue de Franche-Comté	44	44	
3 rue de Franche-Comté	43	43	
4 rue de Franche-Comté	44	44	
5 rue de Franche-Comté	44	0	logements non conventionnés
o rue de i ranche conite			Conventionines
6 rue de Franche-Comté	44	44	
	48	0	logements non
7 rue de Franche-Comté	40	U	conventionnés
	4	2	logements non
8 rue de Franche-Comté	1	0	conventionnés
	10		logements non
9 rue de Franche-Comté	48	0	conventionnés
o . do do manono comito			logements non
11 rue de Franche-Comté	48	0	conventionnés
TI TOO GO TTUTIONO CONTIC	1		CONTROLLICS

14 rue de Franche-Comté	1	0	logements non conventionnés
2 rue de Fribourg	10	10	
4 rue de Fribourg	10	10	
6 rue de Fribourg	10	10	
8 rue de Fribourg	9	9	
10 rue de Fribourg	10	10	
12 rue de Fribourg	10	10	
14 rue de Fribourg	10	10	
16 rue de Fribourg	10	10	
18 rue de Fribourg	10	10	
20 rue de Fribourg	32	32	
22 rue de Fribourg	32	32	
24 rue de Fribourg	32	32	
2 rue de Picardie	44	44	
4 rue de Picardie	44	44	
1 rue de Reims	10	0	logements non conventionnés
3 rue de Reims	10	0	logements non conventionnés
5 rue de Reims	9	0	logements non conventionnés
7 rue de Reims	9	0	logements non conventionnés
9 rue de Reims	9	0	logements non conventionnés
11 rue de Reims	9	0	logements non conventionnés

		00	
8 rue de Savoie	33	33	
10 rue de Savoie	33	33	
12 rue de Savoie	33	33	
14 rue de Savoie	33	33	
16 rue de Savoie	33	33	
18 rue de Savoie	33	33	
20 rue de Savoie	33	33	
22 rue de Savoie	33	33	
24 rue de Savoie	33	33	
26 rue de Savoie	33	33	
28 rue de Savoie	66	66	
30 rue de Savoie	66	66	
32 rue de Savoie	66	66	
11 rue des Causses	85	85	
10 rue des Flandres	10	0	logements non conventionnés
12 rue des Flandres	9	0	logements non conventionnés
14 rue des Flandres	10	0	logements non
16 rue des Flandres	9	0	conventionnés logements non
TO THE HEST INTINES	9		conventionnés
18 rue des Flandres	10	0	logements non conventionnés
20 ruo don Elendron	10	0	logements non
20 rue des Flandres			conventionnés
22 rue des Flandres	9	0	logements non conventionnés

24 rue des Flandres	6	0	logements non conventionnés
26 rue des Flandres	4	0	logements non
		-	conventionnés
28 rue des Flandres	2	0	logements non conventionnés
30 rue des Flandres	2	0	logements non
			conventionnés
32 rue des Flandres	7	0	logements non
			conventionnés
34 rue des Flandres	10	0	logements non
			conventionnés
23 rue du Piémont	1	1	
27 rue du Piémont	22	22	
29 rue du Piémont	21	21	
31 rue du Piémont	15	15	
3 rue Francis Wey	23		déjà exonéré à 100%
1 rue Jean Dubuffet	1	1	
2 rue Jean Dubuffet	1	1	
3 rue Jean Dubuffet	1	1	
4 rue Jean Dubuffet	4	4	
5 rue Jean Dubuffet	1	1	
6 rue Jean Dubuffet	1	1	
7 rue Jean Dubuffet	1	1	
8 rue Jean Dubuffet	1	1	
10 rue Jean Dubuffet	1	1	
12 rue Jean Dubuffet	1	1	

7 rue Jules Gauthier	1	1	
9 rue Jules Gauthier	1	1	
2 rue Leonard de Vinci	16	16	
4 rue Leonard de Vinci	15	15	
6 rue Leonard de Vinci	15	15	
8 rue Leonard de Vinci	7	7	
10 rue Leonard de Vinci	18	18	
12 rue Leonard de Vinci	18	18	
14 rue Leonard de Vinci	32	32	
16 rue Leonard de Vinci	25	25	
1 rue Marcel Duchamp	1	1	
2 rue Marcel Duchamp	1	1	
3 rue Marcel Duchamp	1	1	
4 rue Marcel Duchamp	1	1	
5 rue Marcel Duchamp	1	1	
6 rue Marcel Duchamp	1	1	
7 rue Marcel Duchamp	1	1	
8 rue Marcel Duchamp	1	1	
9 rue Marcel Duchamp	1	1	
1 rue Sonia Delaunay	1	1	
2 rue Sonia Delaunay	1	1	
3 rue Sonia Delaunay	1	1	

4 rue Sonia Delaunay	1	1	
5 rue Sonia Delaunay	1	1	
6 rue Sonia Delaunay	1	1	
7 rue Sonia Delaunay	1	1	
8 rue Sonia Delaunay	1	1	
9 rue Sonia Delaunay	1	1	
10 rue Sonia Delaunay	1	1	
11 rue Sonia Delaunay	1	1	
12 rue Sonia Delaunay	1	1	
13 rue Sonia Delaunay	1	1	
14 rue Sonia Delaunay	1	1	
15 rue Sonia Delaunay	1	1	
16 rue Sonia Delaunay	1	1	
17 rue Sonia Delaunay	1	1	
18 rue Sonia Delaunay	1	1	
19 rue Sonia Delaunay	1	1	
20 rue Sonia Delaunay	1	1	
21 rue Sonia Delaunay	1	1	
22 rue Sonia Delaunay	1	1	
23 rue Sonia Delaunay	1	1	
24 rue Sonia Delaunay	1	1	
25 rue Sonia Delaunay	1	1	

	1	T	
1 rue Yves Tanguy	1	1	
2 rue Yves Tanguy	1	1	
3 rue Yves Tanguy	1	1	
4 rue Yves Tanguy	1	1	
5 rue Yves Tanguy	1	1	
6 rue Yves Tanguy	1	1	
7 rue Yves Tanguy	1	1	
8 rue Yves Tanguy	1	1	
10 rue Yves Tanguy	1	1	
12 rue Yves Tanguy	1	1	
14 rue Yves Tanguy	1	1	

Convention d'abattement de TFPB 2025 – 2030

Annexe territoriale n° 2

QPV Montrapon

- Priorités
- Programme d'actions prévisionnel
- Adresses

Annexe territoriale à la convention d'abattement de TFPB – QPV Montrapon - Priorités

Priorités	Priorités d'action
1. Animation, lien social, vivre ensemble	 Construire des actions contribuant à l'hospitalité du quartier Favoriser les liens entre les locataires, notamment les nouveaux arrivants, et la maison de quartier municipale Veiller aux personnes en situation ou en voie d'isolement et/ou vulnérables par une démarche volontariste « d'aller vers » Soutenir les initiatives des habitants et des associations favorisant le lien social et le vivre ensemble, notamment en abondant le FPH
2. Concertation/sensibilisation des locataires	 Favoriser la participation citoyenne des habitants et des associations de locataires à la préservation et à l'amélioration du cadre de vie (information, consultation, recueil des attentes et des besoins) Assurer un travail de médiation et de sensibilisation en porte à porte aux adresses rencontrant le plus de difficultés (jets par les fenêtres, propreté des communs, encombrants) Mettre en place des enquêtes de satisfaction territorialisées : Sur-échantillonner sur les quartiers prioritaires Croiser avec les axes et thématiques de la TFPB Mener une réflexion autour de la végétalisation des espaces partagés Conduire des enquêtes ponctuelles auprès des locataires en fonction des problématiques rencontrées par les locataires
3. Tranquillité résidentielle	Assurer la tranquillité résidentielle des habitants et lutter contre les incivilités quotidiennes Poursuivre la mise en œuvre du dispositif inter-bailleurs de tranquillité résidentielle et continuer à communiquer auprès des locataires
4. Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	

5. Gestion des déchets et des encombrants/épaves	 Assurer la propreté du quartier et la gestion des déchets en associant les habitants et acteurs du quartier Renforcer le travail de médiation et des sensibilisations en porte-à-porte aux adresses rencontrant le plus de difficultés autour des thématiques de jets par les fenêtres, de propreté des communs, de dépôts de sacs au sol et de dépôts d'encombrants avec l'aide du groupe inter-bailleurs-GUSP-DGD-DSP Compléter par des animations en pied d'immeuble Finaliser la démarche par un engagement écrit des locataires via un court contrat Étudier la mise en place d'une communication valorisante type « labélisation résidence propre » afin de valoriser les actions mises en place par les locataires après l'intervention du groupe. Construire des réponses innovantes en matière de traitement des encombrants
6. Sur-entretien	- Maintenir le sur-entretien (nettoyage, enlèvement des tags, maintenance et/ou réparation des équipements vandalisés) dans les délais les plus courts possible
7. Renforcement de la présence du personnel de proximité	 - Assurer et maintenir la présence et la réactivité du personnel pour entretenir une relation de proximité avec les locataires : permanence physique, accueil téléphonique - Définir les contenus des missions confiées afin de les adapter en permanence aux évolutions des besoins du quartier
8. Formation/soutien des personnels de proximité	 Construire un programme pluriannuel et inter-bailleurs de formation des équipes de proximité en lien avec la collectivité et les acteurs du quartier sur les thématiques les plus prioritaires (compréhension linguistique et pratiques culturelles, gestion des incivilités, dispositifs de soutien psychologique, relations clients) Renforcer les actions et/ou dispositifs de soutien aux agents de proximité Maintenir les temps d'échanges des équipes de proximité avec la mission GUSP afin de garantir une veille active de terrain qui facilite la transmission d'informations

	Priorités	Priorités d'action spécifiques à Néolia
1.	Animation, lien social, vivre ensemble	 - Aménagement des espaces en lien avec les locataires : animations, installations de mobilier (tests) à la combe de la Baume - Accompagnement des locataires âgés de 75 ans et + (recensement, accompagnement social, aménagement des logements ou relogement en lien avec le service habitat solidaire)
2.	Concertation/sensibilisation des locataires	- Action de sensibilisation à la maîtrise des charges, gestes éco-citoyens : locataires de la rue Kepler sur le jet par les fenêtres et la présence des nuisibles
3.	Tranquillité résidentielle	
4.	Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Identifier les cages les plus vieillissantes et prioriser leur réhabilitation Sécurisation des caves
5.	Gestion des déchets et des encombrants/épaves	
6.	Sur-entretien	
7.	Renforcement de la présence du personnel de proximité	
8.	Formation/soutien des personnels de proximité	

MONTRAPON

Programme d'actions NÉOLIA

Nombre de logement : 871

Montant actions prévisionnelles : 201 100 €

Montant abattement TFPB prévisionnel : 164 518 €

Axe	Actions	Date d'éché ance	Dépen se réalisé e	Finance ment bailleur	Autre finance ment	Dépen se valoris ée ATFPB	Taux de valoris ation	Ordre de priorité	Commentaires et perspectives
	Renforcement du gardiennage et de la surveillance								
Danfarrament da	Agents de médiation sociale	2025	43 000	43 000		43 000	100%		1 gardien médiateur à temps plein sur le QPV de Montrapon
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Agents de développement social et urbain							5	
proximite	Coordonnateur Hlm de la gestion de la proximité								
	Référents sécurité	2025	42 000	42 000		6 300	15%		1 réfèrent sécurité présent sur le QPV, 15% de son temps
Formation/soutien des personnels	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social)	2025	3 000	3 000		3 000	100%	6	Formations spécifiques pour le personnel intervenant sur le QPV, gestion de la relation client, situations conflictuelles et accompagnement des salariés = coût annuel de formation spécifique, variable chaque année en fonction des besoins identifiés dans le plan de formation
de proximité	Sessions de coordination inter-acteurs								
	Dispositifs de soutien								

	Renforcement nettoyage	2025	10 000	10 000	10 000	100%		Sur-entretien, part non récupérable des salaires pour la partie nettoyage. Passages supplémentaires pour garantir un bon niveau de propreté dans les halls et parties communes des immeubles en QPV
	Effacement de tags et graffitis	2025	1 000	1 000	1 000	100%		Nettoyage et remise en peinture des tags et graffitis
Sur-entretien	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention						2	
	Réparation des équipements vandalisés (ascenseurs)							
	Gestion des encombrants	2025	7 000	7 000	7 000	100%		Contrat d'enlèvement des encombrants
Gestion des déchets et des	Renforcement ramassage papiers et détritus	2025	8 000	8 000	8 000	100%	1	Nettoyage non récupérable
encombrants/épa ves	Enlèvement des épaves	2025	500	500	500	100%		Variable selon besoins
	Amélioration de la collecte des déchets	2025	5 000	5 000	5 000	100%		Adaptation locaux et aires de ramassage
	Dispositif tranquillité	2025	8 000	8 000	8 000	100%		Service de tranquillité résidentielle inter bailleurs
Tranquillité	Vidéosurveillance (fonctionnement)	2025	5 000	5 000	5 000	100%		Contrat assurant fonctionnement des équipements
résidentielle	Surveillance des chantiers						- 3	
	Analyse des besoins en vidéosurveillance							
	Végétalisation du quartier,	2025	5 000	5 000	5 000	100%	4	Etude végétalisation/aménagement secteur Baume

	renforcement de la biodiversité locale							
	Participation/implicat ion/formation des locataires et association des locataires	2025	1 800	1 800	1 800	100%		Plan de concertation locative, contribution aux associations représentatives des locataires
Concertation/sens ibilisation des locataires	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, geste éco- citoyens, etc.	2025	2 000	2 000	2 000	100%		Action de sensibilisation et accompagnement des locataires, journée de l'environnement avec service Eco utile= coût de la manifestation (Animation, location vitabri, publicité, boissons, goûter avec les enfants)
	Enquête de satisfaction territorialisées	2025	2 000	2 000	2 000	100%		Enquête annuelle de satisfaction sur-échantillonnage sur QPV
	Soutien aux actions favorisant le « vivre-ensemble »	2025	1 500	1 500	1 500	100%		Partenariat sportif ESBF avec animation sportive sur quartier et participation des enfants du quartier aux rencontres
Animation, lien social, vivre	Actions d'accompagnement social spécifiques	2025	40 000	40 000	40 000	100%	7	Accompagnement des familles ou personnes en difficulté par CESF Suivis mensuels personnalisés avec rencontres à domicile = coût d'une mesure de suivi 180€ x nombre de mois de suivis x nombre de familles suivies 29 familles suivies (en moyenne 7 à 8 mois de suivi base année 2023 dernière année de référence connue)
ensemble	Services spécifiques aux locataires (ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)							
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)	2025	1 000	1 000	1 000	100%		TIG accueil et accompagnement à la réalisation de petits travaux, nettoyage, remise en peinture parties communes des immeubles

	Mise à disposition	2025	1 000	1 000	1 000	100%		Mise à disposition de 2 garages à l'année pour jardin
	de locaux							partagé vivre ensemble
	associatifs ou de							
	services							
	Petits travaux							
	d'amélioration du							
	cadre de vie							
	(réfection hall							
	d'immeubles/cages							
	d'escaliers,							
	éclairage,							
Petits travaux	sécurisation abords,							
d'amélioration de	résidentialisation,						8	
la qualité de	signalétique)						O	
service	Surcoûts de remise	2025	50 000	50 000	50 000	100%		N'est pris en compte que le surcoût. Part valorisée =
	en état des							surcout x nombre de logts, différence avec logements hors
	logements							QPV d'après indicateurs 50 logements pour un surcoût de
								1000€
	Travaux de							
	sécurisation (gestion							
	des caves,							
	digicodes, Vigik)							

Quartier/adresse	Nombre Total de Logement	Nombre de Logement bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation de l'abattement de la TFPB
NEOLIA Quartier MONTRAPON QN02504M	871	871	164 518 €
1 ALL PIERRE DE COUBERTIN	12	12	
1 CITE DE LA BAUME	10	10	
1 CITE DES MONTBOUCONS	10	10	
1 RUE ALBERT MATHIEZ	12	12	
1 RUE DESIRE DALLOZ	10	10	
1 RUE FELIX GAFFIOT	10	10	
10 CITE DE LA BAUME	10	10	
10 CITE DES MONTBOUCONS	10	10	
10 RUE ROGER MARTIN DU GARD	1	1	
10 RUE VOIES CITES DE L OBSERVATOIRE	10	10	
11 CITE DE LA BAUME	10	10	
11 CITE DE LA BOULOIE	10	10	
11 CITE DES MONTBOUCONS	10	10	
11 RUE DESIRE DALLOZ	10	10	
11 RUE VOIES CITES DE L OBSERVATOIRE	10	10	

12 CITE DE LA BOULOIE	10	10	
12 CITE DES MONTBOUCONS	10	10	
12 RUE ROGER MARTIN DU GARD	1	1	
13 CITE DE LA BOULOIE	10	10	
13 CITE DES MONTBOUCONS	10	10	
13 RUE DESIRE DALLOZ	10	10	
13 RUE VOIES CITES DE L OBSERVATOIRE	10	10	
14 CITE DES MONTBOUCONS	9	9	
14 RUE ROGER MARTIN DU GARD	1	1	
14 RUE VOIES CITES DE LA BOULOIE	10	10	
15 RUE VOIES CITES DE L OBSERVATOIRE	10	10	
15 RUE VOIES CITES DE LA BOULOIE	10	10	
16 CHE DES MONTBOUCONS	8	8	
16 RUE ROGER MARTIN DU GARD	1	1	
16 RUE VOIES CITES DE L OBSERVATOIRE	10	10	
16 RUE VOIES CITES DE LA BOULOIE	10	10	
17 CHE DES MONTBOUCONS	6	6	
17 RUE VOIES CITES DE L OBSERVATOIRE	10	10	
18 CITE DES MONTBOUCONS	6	6	
18 RUE ROGER MARTIN DU GARD	1	1	
18 RUE VOIES CITES DE L OBSERVATOIRE	10	10	

19 CITE DES MONTBOUCONS	55	55	
19 RUE VOIES CITES DE L OBSERVATOIRE	10	10	
19B RUE ROGER MARTIN DU GARD	8	8	
19C RUE ROGER MARTIN DU GARD	1	1	
19D RUE ROGER MARTIN DU GARD	6	6	
19E RUE ROGER MARTIN DU GARD	1	1	
19F RUE ROGER MARTIN DU GARD	11	11	
19G RUE ROGER MARTIN DU GARD	1	1	
2 ALL PIERRE DE COUBERTIN	4	4	
2 CITE DE LA BAUME	10	10	
2 CITE DES MONTBOUCONS	10	10	
2 RUE ROGER MARTIN DU GARD	28	28	
20 RUE ROGER MARTIN DU GARD	6	6	
20 RUE VOIES CITES DE L OBSERVATOIRE	10	10	
21 RUE ROGER MARTIN DU GARD	2	2	
21 RUE VOIES CITES DE L OBSERVATOIRE	10	10	
22 RUE ROGER MARTIN DU GARD	6	6	
24 RUE ROGER MARTIN DU GARD	1	1	
26 RUE ROGER MARTIN DU GARD	1	1	
28 RUE ROGER MARTIN DU GARD	1	1	
3 ALL PIERRE DE COUBERTIN	16	16	
The state of the s			

3 CITE DE LA BAUME	10	10	
3 CITE DES MONTBOUCONS	10	10	
3 RUE ALBERT MATHIEZ	10	10	
3 RUE DESIRE DALLOZ	10	10	
3 RUE FELIX GAFFIOT	10	10	
30 RUE ROGER MARTIN DU GARD	1	1	
32 RUE ROGER MARTIN DU GARD	1	1	
34 RUE ROGER MARTIN DU GARD	1	1	
38 RUE ROGER MARTIN DU GARD	1	1	
4 CITE DE LA BAUME	10	10	
4 CITE DES MONTBOUCONS	10	10	
4 PL PIERRE DE COUBERTIN	25	25	
4 RUE ROGER MARTIN DU GARD	17	17	
40 RUE ROGER MARTIN DU GARD	1	1	
42 RUE ROGER MARTIN DU GARD	1	1	
44 RUE ROGER MARTIN DU GARD	1	1	
46 RUE ROGER MARTIN DU GARD	6	6	
5 CITE DE LA BAUME	10	10	
5 CITE DES MONTBOUCONS	10	10	
5 RUE ALBERT MATHIEZ	10	10	
5 RUE DESIRE DALLOZ	10	10	

5 RUE FELIX GAFFIOT	8	8	
5 RUE VOIES CITES DE L OBSERVATOIRE	10	10	
6 ALL PIERRE DE COUBERTIN	25	25	
6 CITE DE LA BAUME	10	10	
6 CITE DES MONTBOUCONS	10	10	
6 RUE ROGER MARTIN DU GARD	1	1	
6 RUE VOIES CITES DE L OBSERVATOIRE	10	10	
7 CITE DE LA BAUME	10	10	
7 CITE DES MONTBOUCONS	10	10	
7 PL PIERRE DE COUBERTIN	6	6	
7 RUE DESIRE DALLOZ	11	11	
7 RUE FELIX GAFFIOT	8	8	
7 RUE VOIES CITES DE L OBSERVATOIRE	10	10	
8 CITE DE LA BAUME	10	10	
8 CITE DES MONTBOUCONS	10	10	
8 RUE ROGER MARTIN DU GARD	1	1	
8 RUE VOIES CITES DE L OBSERVATOIRE	10	10	
9 CITE DE LA BAUME	10	10	
9 CITE DES MONTBOUCONS	10	10	
9 RUE DESIRE DALLOZ	10	10	
9 RUE VOIES CITES DE L'OBSERVATOIRE	10	10	

Convention d'abattement de TFPB 2025 – 2030

Annexe territoriale n° 3

QPV Orchamps - Palente

- Priorités
- Programme d'actions prévisionnel
- Adresses

Annexe territoriale à la convention d'abattement de TFPB – QPV Orchamps-Palente – Priorités

Priorités	Priorités d'action interbailleurs
Animation, lien social, vivre ensemble	 Soutenir les initiatives des habitants et des associations favorisant le lien social et le vivre-ensemble notamment en abondant l'appel à projet du Contrat de Ville et le Fonds de Participation des Habitant (FPH) et se faire le relais du dispositif auprès des locataires afin de faire remonter leurs besoins Développer des actions à ritualiser pour accueillir les nouveaux habitants et réussir la cohabitation entre anciennes et nouvelles populations (Hospitalier) Veiller aux personnes en situation ou en voie d'isolement et / ou vulnérables, notamment les séniors et les habitants des secteurs enclavés Participer aux instructions territoriales de l'appel à projet du Contrat de Ville
Tranquillité Résidentielle	- Assurer une tranquillité résidentielle aux locataires et participer à la lutte contre les incivilités quotidiennes - Poursuivre la mise en œuvre du dispositif inter-bailleurs de tranquillité résidentielle : étude en cours pour son évolution
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	
Concertation/sensibilisation des locataires	 Favoriser la participation citoyenne des habitants et des associations de locataires à la préservation et à l'amélioration du cadre de vie (information, consultation, recueil des attentes et des besoins) Mener des enquêtes téléphoniques de satisfaction territorialisées triennales voire annuelles Sur-échantillonner sur les quartiers prioritaires Croiser avec les axes et thématiques de la TFPB Conduire des enquêtes ponctuelles auprès des locataires en fonction des problématiques rencontrées par les locataires Mener une réflexion autour de la végétalisation des espaces partagés

	- Conduire un travail de médiation et de sensibilisation en porte-à-porte aux adresses rencontrant le plus de difficultés autour des thématiques de jets par les fenêtres, de propreté des communs, de dépôts de sacs au sol et de dépôts d'encombrants avec l'aide du groupe inter-bailleurs-GUSP-DGD-DSP Compléter par des animations en pied d'immeuble Finaliser la démarche par un engagement écrit des locataires via un court contrat Étudier la mise en place d'une communication valorisante type « labélisation résidence propre » afin de valoriser les actions mises en place par les locataires après l'intervention du groupe.
Sur-entretien	- Assurer et maintenir le sur-entretien dans des délais les plus courts possibles (nettoyage, enlèvement des tags, maintenance et/ou réparation des équipements vandalisés…)
Gestion des déchets et des encombrants/épaves	- Construire des réponses innovantes en matière de traitement des encombrants
Formation/soutien des personnels de proximité	 Construire un programme pluriannuel et inter-bailleurs de formation des équipes de proximité en lien avec la collectivité et les acteurs du quartier sur les thématiques les plus prioritaires (compréhension linguistique et pratiques culturelles, gestion des incivilités, dispositifs de soutien psychologique, relations clients) Renforcer les actions et/ou dispositifs de soutien aux agents de proximité Maintenir les temps d'échanges des équipes de proximité avec la mission GUSP afin de garantir une veille active de terrain qui facilite la transmission d'informations
Renforcement de la présence du personnel de proximité	 Renforcer la présence et la réactivité du personnel pour entretenir une relation de proximité avec les locataires : permanence physique, accueil téléphonique Définir les contenus des missions confiées au personnel de proximité afin de les adapter en permanence aux évolutions des besoins du quartier

Priorités	Priorités d'action spécifiques à Néolia
Animation, lien social, vivre ensemble	
2. Tranquillité Résidentielle	
 Petits travaux d'amélioration de la qualité de service 	
Concertation/sensibilisation des locataires	
5. Sur-entretien	
6. Gestion des déchets et des encombrants/épaves	- Veiller à la propreté et l'entretien des locaux OM
 Formation/soutien des personnels de proximité 	
Renforcement de la présence du personnel de proximité	

	Priorités	Priorités d'action spécifiques à Loge.GBM
1.	Animation, lien social, vivre ensemble	
2.	Renforcement de la présence du personnel de proximité	- Renforcer la présence du personnel et la réactivité pour entretenir une relation de proximité avec les locataires : élargissement de l'amplitude d'ouverture du point d'accueil physique, accueil téléphonique
3.	Formation/soutien des personnels de proximité	
4.	Tranquillité Résidentielle	
5.	Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	- Amélioration espaces conviviaux et des aires de jeux
6.	Sur-entretien	
7.	Gestion des déchets et des encombrants/épaves	
8.	Concertation/sensibilisation des locataires	

Orchamps Palente
Programme d'actions LOGE.GBM
Nombre de logement : 243
Montant actions prévisionnelles : 91 190€
Montant abattement TFPB prévisionnel : 44 341€

Axe	Actions	Date d'éché ance	Dépen se réalisé e	Finance ment bailleur	Autre financ ement	Dépen se valori sée ATFP B	Taux de valori sation	Ordre de priorit é	Commentaires et perspectives
	Renforcement du gardiennage et de la surveillance								Revoir les horaires des permanences du Gardien sur le site
	Agents de médiation sociale	2025				9790	25		Qpart du médiateur sur quartier palente
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Agents de développement social et urbain	2025				6000	15	2	QP de la chargée de DSU
proximile	Coordonnateur Hlm de la gestion de la proximité								
	Référents sécurité								
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social)	2025				1000		3	Le plan de formation 2025 n'étant pas encore validé difficile de vous préciser le montant d'investissement de loge.GBM. En revanche a priori formation du gardien gestion des conflits
	Sessions de coordination interacteurs								

	Dispositifs de soutien							
	Renforcement nettoyage	2025			1000			Dépense réalisée qui correspond à la part NR 25% du salaire Gardien. Le montant estimée de1000 correspondra à des prestations ponctuelles assurées soit pas par une entreprise d'insertion soit un prestataire
	Effacement de tags et graffitis	2025			1000			Mission réalisée par ATP
Sur-entretien	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention	2025			6200		6	Temps passé de l'ATP 10% NR et Qp Gardiens NR Une enquête téléphonique systématique suite à intervention dans le logement par 2 Assistantes, ce qui nous permettra de réajuster au plus vite le cas échéant
	Réparation des équipements vandalisés (ascenseurs)	2025			10000			Estimation en lien avec observations faites ces derniers mois
	Gestion des encombrants	2025	2000		4700			Faible problématique actuelle d'encombrants excepté près des garages : Estimation
Gestion des déchets et des	Renforcement ramassage papiers et détritus						7	
encombrants/épa ves	Enlèvement des épaves						,	
	Amélioration de la collecte des déchets							
	Dispositif tranquillité	2025			14000	15		QP de médiaction sur palente
Tranquillité résidentielle	Vidéosurveillance (fonctionnement)						4	
	Surveillance des chantiers							

	Analyse des besoins en							
	vidéosurveillance Végétalisation du quartier, renforcement de la biodiversité locale Participation/implica tion/formation des locataires et	2025			2000			Sollicitation annuelle fête des locataires pilotée par l'association des locataires avec des animations
	association des locataires							
Concertation/sens ibilisation des locataires	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, geste éco- citoyens, etc.	2025			500		8	A preciser
	Enquête de satisfaction territorialisées	2025			1000			Enquête annuelle conduite par AVISO
	Soutien aux actions favorisant le « vivre- ensemble »	2025			3000			MOVO et autres actions sur sollicitations
Animatian lian	Actions d'accompagnement social spécifiques	2025			2000			ARA et convention Spécifique Julienne Javel d'accompagnement de familles identifiées par Loge.GBM nécessitant un accompagnement long et soutenu
Animation, lien social, vivre ensemble	Services spécifiques aux locataires (ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)						1	
	Actions d'insertion (chantiers jeunes,	2025	15000	13000	2000			Rénovation de la loge du gardien et lot Peinture sera assuré dans le cadre d'un chantier insertion.

	chantiers d'insertion)						
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	2025					
Petits travaux d'amélioration de la qualité de	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (réfection hall d'immeubles/cages d'escaliers, éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique)	2025			6000	5	ATP 10% NR + une enquête téléphonique systématique suite à intervention dans le logement par 2 Assistantes, ce qui nous permettra de réajuster au plus vite le cas échéant Etude en 2026 ou 27 de travaux sur espaces extérieurs
service	Surcoûts de remise en état des logements						Impossible à justifier car la part des logements en qpv est importante et le taux de rotation est le plus élevé précisément dans les quartiers QPV
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik)	2025	80000	50000	30000		Pour lutter contre les squats émergents sur ce quartier. 6 portes

ORCHAMPS-PALENTE

Programme d'actions NÉOLIA

Nombre de logement : 1496

Montant actions prévisionnelles : 379 180 €

Montant abattement TFPB prévisionnel : 282 054 €

Axe	Actions	Date d'éché ance	Dépen se réalisé e	Finance ment bailleur	Autre finance ment	Dépen se valoris ée ATFPB	Taux de valoris ation	Ordre de priorité	Commentaires et perspectives
	Renforcement du gardiennage et de la surveillance								
Renforcement	Agents de médiation sociale	2025	45 000	45 000		45 000	100%		1 gardien médiateur à temps plein sur le QPV de Orchamps-Palente
de la présence du personnel de proximité	Agents de développement social et urbain							8	
proximite	Coordonnateur Hlm de la gestion de la proximité								
	Référents sécurité	2025	42 000	42 000		8 680	20%		1 réfèrent sécurité présent sur le QPV, 20% de son temps
Formation/souti en des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social)	2025	8 000	8 000		8 000	100%	7	Formations spécifiques pour le personnel intervenant sur le QPV, gestion de la relation client, situations conflictuelles et accompagnement des salariés = coût annuel de formation spécifique, variable chaque année en fonction des besoins identifiés dans le plan de formation

	Sessions de							
	coordination inter-							
	acteurs							
	Dispositifs de							
	soutien							
	Renforcement nettoyage	2025	15 000	15 000	15 000	100%		Sur-entretien, part non récupérable des salaires pour la partie nettoyage. Passages supplémentaires pour garantir un bon niveau de propreté dans les halls et parties communes des immeubles en QPV
	Effacement de tags et graffitis	2025	2 000	2 000	2 000	100%		Nettoyage et remise en peinture des tags et graffitis
Sur-entretien	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais						5	
	d'intervention							
	Réparation des équipements vandalisés (ascenseurs)							
	Gestion des encombrants	2025	33 000	33 000	33 000	100%		Contrat d'enlèvement des encombrants = coût non récupérable
Gestion des déchets et des	Renforcement ramassage papiers et détritus	2025	15 000	15 000	15 000	100%	6	Nettoyage non récupérable
encombrants/ép aves	Enlèvement des épaves	2025	1 000	1 000	1 000	100%	0	Variable selon besoins
	Amélioration de la collecte des déchets							
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité	2025	15 000	15 000	15 000	100%	2	Service de tranquillité résidentielle inter bailleurs

	Vidéosurveillance (fonctionnement)	2025	10 000	10 000	10 000	100%		Contrat assurant fonctionnement des équipements, non récupérable
	Surveillance des chantiers							
	Analyse des besoins en vidéosurveillance	2025	3 000	3 000	3 000	100%		Etude de prévention situationnelle immeuble réhabilité
	Végétalisation du quartier, renforcement de la biodiversité locale	2025	2 000	2 000	2 000	100%		Jardin partagé de Orchamps Palente
Concertation/ac	Participation/impli cation/formation des locataires et association des locataires	2025	3 000	3 000	3 000	100%		Plan de concertation locative, contribution aux associations représentatives des locataires
Concertation/se nsibilisation des locataires	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, geste éco- citoyens, etc.	2025	20 000	20 000	20 000	100%	4	Action de sensibilisation et accompagnement des locataires, semaine Green week organisée par Neolia en lien avec partenaires
	Enquête de satisfaction territorialisées	2025	3 500	3 500	3 500	100%		Enquête annuelle de satisfaction sur-échantillonnage sur QPV
Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le « vivre- ensemble »	2025	5 000	5 000	5 000	100%	1	Participation animation fête du quartier et soutien associatif

	Actions d'accompagneme nt social spécifiques	2025	90 000	90 000	90 000	100%		Accompagnement des familles ou personnes en difficulté par CESF Suivis mensuels personnalisés avec rencontres à domicile = coût d'une mesure de suivi 180€ x nombre de mois de suivis x nombre de familles suivies 80 familles suivies (en moyenne 6 à 7 mois de suivi base année 2023 dernière année de référence connue)
	Services spécifiques aux locataires (ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)							
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)	2025	1 500	1 500	1 500	100%		TIG accueil et accompagnement à la réalisation de petits travaux, nettoyage, remise en peinture parties communes des immeubles
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	2025	16 500	16 500	16 500	100%		Mise à disposition locaux ARA autoréhabiliation accompagnée et financement de l'action 16 500 € (cout total 33 000€ réparti à 50% entre Planoise et Palente)
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (réfection hall d'immeubles/cage s d'escaliers, éclairage, sécurisation abords,	2025	2 000	2 000	2 000	100%	3	Eclairage LED parties communes des immeubles

résidentialisation, signalétique)						
Surcoûts de remise en état des logements	2025	80 000	80 000	80 000	100%	N'est pris en compte que le surcoût. Part valorisée = surcout x nombre de logts, différence avec logements hors QPV d'après indicateurs 80 logements pour un surcout de 1000 €
Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik)						

Quartier/adresse	Nombre Total de Logement	Nombre de Logement bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation de l'abattement de la TFPB
NEOLIA Quartier ORCHAMPS-PALENTE QN02502M	1 496	1 496	282 054 €
1 ALL DES CAMPENOTTES	6	6	
1 RUE CLAUDE DEBUSSY	10	10	
1 RUE DES PERVENCHES	10	10	
1 RUE HECTOR BERLIOZ	10	10	
1 RUE MAURICE RAVEL	6	6	

10 ALL DES DAHLIAS	10	10	
10 RUE CHARLES GOUNOD	10	10	
10 RUE CLAUDE DEBUSSY	2	2	
10 RUE DES PERVENCHES	10	10	
10 RUE EMILE SCAREMBERG	10	10	
10 RUE FREDERIC CHOPIN	10	10	
10 RUE HECTOR BERLIOZ	3	3	
10 RUE MAURICE RAVEL	10	10	
11 ALL DES CAMPENOTTES	10	10	
11 RUE CHARLES GOUNOD	10	10	
11 RUE CLAUDE DEBUSSY	10	10	
11 RUE EMILE SCAREMBERG	10	10	
11 RUE FREDERIC CHOPIN	10	10	
11 RUE HECTOR BERLIOZ	3	3	
11 RUE MAURICE RAVEL	5	5	
12 ALL DES DAHLIAS	10	10	
12 RUE CHARLES GOUNOD	10	10	
12 RUE CLAUDE DEBUSSY	10	10	
12 RUE DES PERVENCHES	10	10	
12 RUE EMILE SCAREMBERG	10	10	
12 RUE FREDERIC CHOPIN	10	10	

12 RUE HECTOR BERLIOZ	3	3	
12 RUE MAURICE RAVEL	10	10	
12B RUE HECTOR BERLIOZ	8	8	
12C RUE HECTOR BERLIOZ	7	7	
13 ALL DES CAMPENOTTES	10	10	
13 RUE CHARLES GOUNOD	10	10	
13 RUE CLAUDE DEBUSSY	10	10	
13 RUE FREDERIC CHOPIN	10	10	
13 RUE MAURICE RAVEL	10	10	
14 ALL DES DAHLIAS	10	10	
14 RUE CHARLES GOUNOD	10	10	
14 RUE DES PERVENCHES	10	10	
14 RUE FREDERIC CHOPIN	10	10	
14 RUE MAURICE RAVEL	10	10	
15 ALL DES CAMPENOTTES	10	10	
15 RUE CHARLES GOUNOD	10	10	
15 RUE FREDERIC CHOPIN	10	10	
15 RUE MAURICE RAVEL	4	4	
16 ALL DES DAHLIAS	10	10	
16 RUE DES PERVENCHES	10	10	
16 RUE FREDERIC CHOPIN	10	10	

16 RUE MAURICE RAVEL	10	10	
16A RUE FREDERIC CHOPIN	10	10	
17 ALL DES CAMPENOTTES	10	10	
17 RUE FREDERIC CHOPIN	10	10	
18 ALL DES DAHLIAS	10	10	
18 RUE DES PERVENCHES	10	10	
18 RUE FREDERIC CHOPIN	10	10	
18 RUE MAURICE RAVEL	10	10	
19 ALL DES CAMPENOTTES	10	10	
19 RUE FREDERIC CHOPIN	10	10	
1B RUE EMILE SCAREMBERG	5	5	
1C RUE EMILE SCAREMBERG	5	5	
2 ALL DES DAHLIAS	10	10	
2 RUE CLAUDE DEBUSSY	20	20	
2 RUE DES PERVENCHES	10	10	
2 RUE DU BARLOT	3	3	
2 RUE FREDERIC CHOPIN	7	7	
2 RUE HECTOR BERLIOZ	8	8	
2 RUE MAURICE RAVEL	9	9	
20 ALL DES DAHLIAS	10	10	
20 RUE FREDERIC CHOPIN	10	10	

20 RUE HECTOR BERLIOZ	10	10	
21 ALL DES CAMPENOTTES	10	10	
21 RUE FREDERIC CHOPIN	10	10	
21 RUE HECTOR BERLIOZ	10	10	
22 ALL DES DAHLIAS	9	9	
22 RUE FREDERIC CHOPIN	10	10	
22 RUE HECTOR BERLIOZ	10	10	
23 ALL DES CAMPENOTTES	10	10	
23 RUE FREDERIC CHOPIN	10	10	
23 RUE HECTOR BERLIOZ	10	10	
24 ALL DES DAHLIAS	8	8	
24 RUE FREDERIC CHOPIN	10	10	
24 RUE HECTOR BERLIOZ	10	10	
25 RUE FREDERIC CHOPIN	10	10	
25 RUE HECTOR BERLIOZ	10	10	
26 RUE FREDERIC CHOPIN	10	10	
26 RUE HECTOR BERLIOZ	10	10	
27 RUE FREDERIC CHOPIN	10	10	
27 RUE HECTOR BERLIOZ	10	10	
27A RUE FREDERIC CHOPIN	10	10	
28 RUE FREDERIC CHOPIN	10	10	

28 RUE HECTOR BERLIOZ	10	10	
29 RUE FREDERIC CHOPIN	10	10	
29 RUE HECTOR BERLIOZ	10	10	
3 ALL DES CAMPENOTTES	6	6	
3 RUE DES PERVENCHES	10	10	
3 RUE EMILE SCAREMBERG	6	6	
3 RUE FREDERIC CHOPIN	8	8	
3 RUE HECTOR BERLIOZ	9	9	
30 RUE FREDERIC CHOPIN	10	10	
30 RUE HECTOR BERLIOZ	10	10	
31 RUE FREDERIC CHOPIN	10	10	
31 RUE HECTOR BERLIOZ	10	10	
31A RUE FREDERIC CHOPIN	3	3	
32 RUE FREDERIC CHOPIN	10	10	
32 RUE HECTOR BERLIOZ	10	10	
33 RUE FREDERIC CHOPIN	10	10	
33 RUE HECTOR BERLIOZ	10	10	
34 RUE FREDERIC CHOPIN	10	10	
34 RUE HECTOR BERLIOZ	9	9	
35 RUE HECTOR BERLIOZ	9	9	
36 RUE HECTOR BERLIOZ	10	10	

3A RUE MAURICE RAVEL	6	6	
3B RUE MAURICE RAVEL	6	6	
4 ALL DES DAHLIAS	10	10	
4 RUE CHARLES GOUNOD	10	10	
4 RUE CLAUDE DEBUSSY	10	10	
4 RUE DES PERVENCHES	10	10	
4 RUE EMILE SCAREMBERG	12	12	
4 RUE FREDERIC CHOPIN	8	8	
4 RUE HECTOR BERLIOZ	9	9	
4 RUE MAURICE RAVEL	10	10	
4B RUE FREDERIC CHOPIN	31	31	
5 ALL DES CAMPENOTTES	6	6	
5 RUE CHARLES GOUNOD	10	10	
5 RUE CLAUDE DEBUSSY	10	10	
5 RUE DES PERVENCHES	10	10	
5 RUE FREDERIC CHOPIN	10	10	
5 RUE HECTOR BERLIOZ	10	10	
5A RUE EMILE SCAREMBERG	1	1	
5A RUE MAURICE RAVEL	4	4	
5B RUE MAURICE RAVEL	7	7	
5C RUE EMILE SCAREMBERG	1	1	

5C RUE MAURICE RAVEL	7	7	
5D RUE EMILE SCAREMBERG	1	1	
5E RUE EMILE SCAREMBERG	1	1	
5F RUE EMILE SCAREMBERG	2	2	
5G RUE EMILE SCAREMBERG	1	1	
6 ALL DES DAHLIAS	10	10	
6 RUE CHARLES GOUNOD	10	10	
6 RUE CLAUDE DEBUSSY	10	10	
6 RUE DES PERVENCHES	10	10	
6 RUE FREDERIC CHOPIN	10	10	
6 RUE HECTOR BERLIOZ	8	8	
6 RUE MAURICE RAVEL	10	10	
7 ALL DES CAMPENOTTES	6	6	
7 RUE CHARLES GOUNOD	10	10	
7 RUE CLAUDE DEBUSSY	1	1	
7 RUE DES PERVENCHES	10	10	
7 RUE EMILE SCAREMBERG	11	11	
7 RUE FREDERIC CHOPIN	10	10	
7 RUE HECTOR BERLIOZ	8	8	
8 ALL DES DAHLIAS	10	10	
8 RUE CHARLES GOUNOD	10	10	

8 RUE CLAUDE DEBUSSY	2	2	
8 RUE DES PERVENCHES	10	10	
8 RUE FREDERIC CHOPIN	10	10	
8 RUE HECTOR BERLIOZ	8	8	
8 RUE MAURICE RAVEL	10	10	
83 BD LEON BLUM	10	10	
85 BD LEON BLUM	10	10	
87 BD LEON BLUM	10	10	
9 ALL DES CAMPENOTTES	10	10	
9 RUE CHARLES GOUNOD	10	10	
9 RUE CLAUDE DEBUSSY	2	2	
9 RUE EMILE SCAREMBERG	10	10	
9 RUE FREDERIC CHOPIN	10	10	
9 RUE HECTOR BERLIOZ	3	3	
9A RUE MAURICE RAVEL	7	7	
9B RUE MAURICE RAVEL	2	2	
9C RUE MAURICE RAVEL	2	2	
9D RUE MAURICE RAVEL	2	2	
9E RUE MAURICE RAVEL	2	2	
9F RUE MAURICE RAVEL	7	7	
9G RUE MAURICE RAVEL	1	1	

Quartier/adresse	Nombre Total de Logement	Nombre de Logement bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation de l'abattement de la TFPB
LOGE.GBM Quartier ORCHAMPS-PALENTE QN02502M	243	243	44 341 €
1 rue des Coquelicots	10	10	
2 rue des Coquelicots	10	10	
3 rue des Coquelicots	10	10	
4 rue des Coquelicots	10	10	
5 rue des Coquelicots	10	10	
1 rue des Anémones	10	10	
2 rue des Anémones	9	9	
3 rue des Anémones	10	10	
4 rue des Anémones	9	9	
5 rue des Anémones	9	9	
6 rue des Anémones	10	10	
7 rue des Anémones	10	10	
8 rue des Anémones	9	9	
9 rue des Anémones	10	10	
10 rue des Anémones	9	9	

3a rue des Aubépines	10	10	
3b rue des Aubépines	10	10	
3c rue des Aubépines	10	10	
3d rue des Aubépines	10	10	
5a rue des Aubépines	10	10	
5b rue des Aubépines	10	10	
5c rue des Aubépines	10	10	
5d rue des Aubépines	10	10	
5e rue des Aubépines	10	10	
2d rue du Muguet	8	8	

Convention d'abattement de TFPB 2025 – 2030

Annexe territoriale n° 4

QPV Clairs-Soleils

- Priorités
- Programme d'actions prévisionnel
- Adresses

Annexe territoriale à la convention d'abattement de TFPB – QPV Clairs-Soleils - Priorités

	Priorités	Priorités d'action
1.	Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	
2.	Concertation/sensibilisation des locataires	 Favoriser la participation citoyenne des habitants et des associations de locataires à la préservation et à l'amélioration du cadre de vie (information, consultation, recueil des attentes et des besoins) Mener des enquêtes téléphoniques de satisfaction territorialisées triennales voire annuelles Sur-échantillonner sur les quartiers prioritaires Croiser avec les axes et thématiques de la TFPB Conduire des enquêtes ponctuelles auprès des locataires en fonction des problématiques rencontrées par les locataires Lancer un travail de médiation et de sensibilisation en porte-à-porte aux adresses rencontrant le plus de difficultés autour des thématiques de jets par les fenêtres, de propreté des communs, de dépôts de sacs au sol et de dépôts d'encombrants avec l'aide du groupe inter-bailleurs-GUSP-DGD-DSP Compléter par des animations en pied d'immeuble Finaliser la démarche par un engagement écrit des locataires via un court contrat Étudier la mise en place d'une communication valorisante type « labélisation résidence propre » afin de valoriser les actions mises en place par les locataires après l'intervention du groupe.
3.	Renforcement de la présence du personnel de proximité	 Renforcer la présence du personnel et la réactivité d'intervention pour entretenir une relation de proximité avec les locataires : accueil physique, accueil téléphonique, accompagnement social, Définir les contenus des missions confiées afin de les adapter en permanence aux évolutions des besoins du quartier

4.	Formation/soutien des personnels de proximité	 Construire un programme pluriannuel et inter-bailleurs de formation des équipes de proximité en lien avec la collectivité et les acteurs du quartier sur les thématiques les plus prioritaires (compréhension linguistique et pratiques culturelles, gestion des incivilités, dispositifs de soutien psychologique, relations clients) Renforcer les actions et/ou dispositifs de soutien aux agents de proximité Maintenir les temps d'échanges des équipes de proximité avec la mission GUSP afin de garantir une veille active de terrain qui facilite la transmission d'informations
5.	Animation, lien social, vivre ensemble	 Soutenir les initiatives des habitants et des associations favorisant le lien social et le vivre-ensemble notamment en abondant l'appel à projet du Contrat de Ville et le Fonds de Participation des Habitant (FPH) et se faire le relais du dispositif auprès des locataires afin de faire remonter leurs besoins Participer aux instructions territoriales de l'appel à projet du Contrat de Ville Construire des actions contribuant à l'hospitalité du quartier Veiller aux personnes en situation ou en voie d'isolement et/ou vulnérables par une démarche volontariste « d'aller vers » : accompagnement des locataires âgés
6.	Gestion des déchets et des encombrants/épaves	- Construire des réponses innovantes en matière de traitement des encombrants - Assurer la propreté du quartier et la gestion des déchets en associant les habitants acteurs du quartier
7.	Tranquillité Résidentielle	- Assurer une tranquillité résidentielle et plus largement participer à la lutte contre les incivilités quotidiennes - Poursuivre la mise en œuvre du dispositif inter-bailleurs de tranquillité résidentielle : étude en cours pour son évolution
8.	Sur-entretien	- Assurer un sur-entretien dans les délais les plus courts possibles (nettoyage, enlèvement des tags, maintenance et/ou réparation des équipements vandalisés, …)

	Priorités	Priorités d'action spécifiques à Loge.GBM
1.	Tranquillité résidentielle	 Veiller à la propreté et l'entretien des locaux OM : pose de carrelage mural dans les locaux Porter une vigilance particulière aux immeubles vieillissants et non traités dans le cadre du PRU 1 : petits travau de rénovation ou réhabilitation complète en fin de période 2029 ou 2030
2.	Animation, lien social, vivre ensemble	- Ouvrir un appartement pédagogique pour sensibiliser les locataires aux économies d'économie et aux éco- gestes
3.	Renforcement de la présence du personnel de proximité	
4.	Formation/soutien des personnels de proximité	
5.	Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	- Renforcer l'accompagnement des ménages en situation d'impayés de loyer
6.	Sur-entretien	
7.	Concertation/sensibilisation des locataires	
8.	Gestion des déchets et des encombrants/épaves	

CLAIRS-SOLEILS

Programme d'actions LOGE.GBM

Nombre de logement : 287 après suppression des logements exo 100%

Montant actions prévisionnelles : 184 600€

Montant abattement TFPB prévisionnel : 50 276 €

Axe	Actions	Date d'éché ance	Dépen se réalisé e	Finance ment bailleur	Autre financ ement	Dépen se valori sée ATFP B	Taux de valori sation	Ordre de priorit é	Commentaires et perspectives
	Renforcement du gardiennage et de la surveillance								Maintien de l'équipe en place
	Agents de médiation sociale	2025				15 000	50		Part estimée de présence du médiateur
Renforcement de la présence du personnel de	Agents de développement social et urbain	2025				11 000	27	3	Part estimée le DSU sachant que lien avec priorité 2
proximité	Coordonnateur Hlm de la gestion de la proximité	2025				8 500	20%		QP de la responsable d'agence adjointe qui coordonne les équipes de proximité et les techniciens de proximité
	Référents sécurité	2025				3 000	2.5		Qp du salaire du Directeur Projet Transverse et Responsable agence des clairs soleils pour pilotage médiation + interfaces avec les partenaires
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social)	2025				5 000		4	2 formations en cours de programmation pour 2025. Le plan de formation 2025 n'étant pas encore validé difficile de vous préciser le montant d'investissement de Loge.GBM
	Sessions de coordination inter-acteurs								

	Dispositifs de soutien						
	Renforcement nettoyage	2025					
	Effacement de tags et graffitis	2025					
Sur-entretien	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention	2025		11 000		8	1 ATP50% + une enquête téléphonique systématique suite à intervention dans le logement par 2 Assistantes, ce qui nous permettra de réajuster au plus vite le cas échéant
	Réparation des équipements vandalisés (ascenseurs)	2025		40 000			Portes de halls, systéme vigik, ascenseur malmenés
	Gestion des encombrants	2025		9 000			
Gestion des déchets et des	Renforcement ramassage papiers et détritus					6	
encombrants/épa ves	Enlèvement des épaves						
	Amélioration de la collecte des déchets						
	Dispositif tranquillité			14 100	15		Mediaction
Tranquillité	Vidéosurveillance (fonctionnement)					7	
résidentielle	Surveillance des chantiers					7	
	Analyse des besoins en vidéosurveillance						

	T. (1 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11		ı		1	T	П		1
	Végétalisation du								
	quartier,								
	renforcement de la								
	biodiversité locale								
	Participation/implicat								
	ion/formation des								
	locataires et								
	association des								
Concertation/sens	locataires								
ibilisation des	Dispositifs							2	Actions avec slime, et des supports spécifiques et suivi à
locataires	spécifiques à la								conduire sur maitrise des charges Poste Eau en 25 et
locatalies	sensibilisation à la								ensuite nous déclinerons par le chauffage
	maîtrise des	2025				5 000			
	charges, collecte	2025				5 000			
	sélective, nouveaux								
	usages, geste éco-								
	citoyens, etc.								
	Enquête de						Enquête annuelle par Aviso %		
	satisfaction	2025			3 000	3 000	00		
	territorialisées								
	Soutien aux actions								En articulation
	favorisant le « vivre-					3 000			
	ensemble »								
	Actions								En articulation
	d'accompagnement					2 000			
	social spécifiques								
	Services spécifiques								
Animation, lien	aux locataires (ex :								
social, vivre	portage de courses	2025				5 000		5	
ensemble	en cas de pannes								
	d'ascenseurs)								
	Actions d'insertion								
	(chantiers jeunes,								
	chantiers								
	d'insertion)								
	Mise à disposition								
	de locaux								

	associatifs ou de services						
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (réfection hall d'immeubles/cages d'escaliers, éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique)	2025			20 000	1	Aménagement aire de jeux ou à définir proximité du 118 rue de Chalezeule En fin de période arbitrage des travaux de réhabilitation du bâtiment 118 au 122
	Surcoûts de remise en état des logements						Impossible à estimer eu égard à la proportion de QPV et de la rotation plus importante sur ces quartiers
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik)	2025	40000	30000	10 000		Condamnation Accès Cave + Vigik

Quartier/adresse	Nombre Total de Logement	Nombre de Logement bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation de l'abattement de la TFPB
LOGE.GBM Quartier CLAIRS-SOLEIL QN02505M	441	287	50 276 €
7 place des Lumières	11	0	déjà exonéré à 100%
11 place des Lumières	11	0	déjà exonéré à 100%
17 place des Lumières	13	0	déjà exonéré à 100%
24 place des Lumières	22	0	déjà exonéré à 100%
30 place des Lumières	23	0	déjà exonéré à 100%
57 rue de Chalezeule	19	0	déjà exonéré à 100%
59 rue de Chalezeule	18	0	déjà exonéré à 100%
76g rue de Chalezeule	1	1	
102 rue de Chalezeule	28	28	
104 rue de Chalezeule	28	28	
108 rue de Chalezeule	39	39	
110 rue de Chalezeule	20	20	
112 rue de Chalezeule	8	8	
114 rue de Chalezeule	8	8	
116 rue de Chalezeule	8	8	
118 rue de Chalezeule	8	8	

120 rue de Chalezeule	14	14	
122 rue de Chalezeule	14	14	
50a rue Mirabeau	33	33	
50b rue Mirabeau	36	36	
73a rue Mirabeau	10	0	déjà exonéré à 100%
73b rue Mirabeau	3	0	déjà exonéré à 100%
73c rue Mirabeau	12	0	déjà exonéré à 100%
3 rue Rosa Parks	42	42	
4 rue Rosa Parks	12	0	déjà exonéré à 100%

Convention d'abattement de TFPB 2025 – 2030

Annexe territoriale n° 5

QPV Hauts de Saint Claude

- Priorités
- Programme d'actions prévisionnel
- Adresses

Annexe territoriale à la convention d'abattement de TFPB – QPV Hauts de Saint-Claude – Priorités

Priorités	Priorités d'action
Tranquillité résidentielle	Assurer la tranquillité résidentielle des habitants et lutter contre les incivilités quotidiennes Poursuivre la mise en œuvre du dispositif inter-bailleurs de tranquillité résidentielle et le faire connaître aux locataires
2. Animation, lien social, vivre ensemble	 Construire des actions contribuant à l'hospitalité du quartier Favoriser les liens entre les locataires, notamment les nouveaux arrivants, et l'espace de vie sociale municipal Veiller aux personnes en situation ou en voie d'isolement et/ou vulnérables par une démarche volontariste « d'aller vers » Soutenir les initiatives des habitants et des associations favorisant le lien social et le vivre ensemble, notamment en abondant le FPH Participer aux instructions territoriales de l'appel à projets du contrat de ville
3. Renforcement de la présence du personnel de proximité	 - Assurer et maintenir la présence et la réactivité du personnel pour entretenir une relation de proximité avec les locataires : permanence physique, accueil téléphonique - Définir les contenus des missions confiées afin de les adapter en permanence aux évolutions des besoins du quartier
4. Formation/soutien des personnels de proximité	 Construire un programme pluriannuel et inter-bailleurs de formation des équipes de proximité en lien avec la collectivité et les acteurs du quartier sur les thématiques les plus prioritaires (compréhension linguistique et pratiques culturelles, gestion des incivilités, dispositifs de soutien psychologique, relations clients) Renforcer les actions et/ou dispositifs de soutien aux agents de proximité Maintenir les temps d'échanges des équipes de proximité avec la mission GUSP afin de garantir une veille active de terrain qui facilite la transmission d'informations

5. Concertation/sensibilisation des locataires	 Favoriser la participation citoyenne des habitants et des associations de locataires à la préservation et à l'amélioration du cadre de vie (information, consultation, recueil des attentes et des besoins) Assurer un travail de médiation et de sensibilisation en porte à porte aux adresses rencontrant le plus de difficultés (jets par les fenêtres, propreté des communs, encombrants) Mettre en place des enquêtes de satisfaction territorialisées : Sur-échantillonner sur les quartiers prioritaires Croiser avec les axes et thématiques de la TFPB Mener une réflexion autour de la végétalisation des espaces partagés Conduire des enquêtes ponctuelles auprès des locataires en fonction des problématiques rencontrées par les locataires
6. Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	
7. Gestion des déchets et des encombrants/épaves	 Assurer la propreté du quartier et la gestion des déchets en associant les habitants et acteurs du quartier Renforcer le travail de médiation et des sensibilisation en porte-à-porte aux adresses rencontrant le plus de difficultés autour des thématiques de jets par les fenêtres, de propreté des communs, de dépôts de sacs au sol et de dépôts d'encombrants avec l'aide du groupe inter-bailleurs-GUSP-DGD-DSP Compléter par des animations en pied d'immeuble Finaliser la démarche par un engagement écrit des locataires via un court contrat Étudier la mise en place d'une communication valorisante type « labélisation résidence propre » afin de valoriser les actions mises en place par les locataires après l'intervention du groupe. Construire des réponses innovantes en matière de traitement des encombrants Evacuation des épaves
8. Sur-entretien	Assurer et maintenir le sur-entretien (nettoyage, enlèvement des tags, maintenance et/ou réparation des équipements vandalisés) dans les délais les plus courts possible

	Priorités	Priorités d'action spécifiques à Habitat 25
1.	Tranquillité résidentielle	
2.	Animation, lien social, vivre ensemble	 Construire des actions contribuant à l'hospitalité du quartier : réaménagement des espaces partagés (terrain de multisports, terrain de pétanque, « place » centrale) Soutenir les initiatives des habitants et des associations favorisant le lien social et le vivre ensemble : la Rue est à nous, réalisation d'une nouvelle fresque par les jeunes pour le quartier en 2025, mise à disposition d'un local partagé rue des Hauts de Saint-Claude possible pour l'EVS
3.	Renforcement de la présence du personnel de proximité	
4.	Formation/soutien des personnels de proximité	
5.	Concertation/sensibilisation des locataires	- Favoriser la participation citoyenne des habitants et des associations de locataires à la préservation et à l'amélioration du cadre de vie via le Plan de secours incendie
6.	Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	- Sécuriser le stationnement : gratuité des parkings en souterrain, sécurisation des accès (par badge)
7.	Gestion des déchets et des encombrants/épaves	
8.	Sur-entretien	

HAUTS DE ST-CLAUDE

Programme d'actions LOGE.GBM

Nombre de logement : 160

Montant actions prévisionnelles : 46 500

Montant abattement TFPB prévisionnel : 35 178€

Axe	Actions	Date d'éché ance	Dépen se réalisé e	Finance ment bailleur	Autre finance ment	Dépen se valoris ée ATFPB	Taux de valoris ation	Ordre de priorité	Commentaires et perspectives
	Renforcement du gardiennage et de la surveillance								
Danfananantda	Agents de médiation sociale								
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Agents de développement social et urbain	2025				6 000	10	5	QP DSU
proximite	Coordonnateur HIm de la gestion de la proximité								
	Référents sécurité								
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social)							6	
	Sessions de coordination inter-acteurs								
	Dispositifs de soutien								

	Renforcement nettoyage							
	Effacement de tags et graffitis	2025		2 000				
Sur-entretien	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention						2	
	Réparation des équipements vandalisés (ascenseurs)	2025			2 000			
	Gestion des encombrants	2025	1 000					
Gestion des déchets et des	Renforcement ramassage papiers et détritus	2025	2 000				1	
encombrants/épa ves	Enlèvement des épaves							
	Amélioration de la collecte des déchets							
	Dispositif tranquillité	2025			4 700	5		Mediaction
Tranquillité	Vidéosurveillance (fonctionnement)							
résidentielle	Surveillance des chantiers						3	
	Analyse des besoins en vidéosurveillance							
Concertation/sens ibilisation des locataires	Végétalisation du quartier, renforcement de la biodiversité locale						4	

	Darticipation/implicat		<u> </u>		1	
	Participation/implicat					
	ion/formation des	0005		200		
	locataires et	2025		300		
	association des					
	locataires					
	Dispositifs					En lien avec les travaux accompagner les locataires dans
	spécifiques à la					les éco gestes
	sensibilisation à la					
	maîtrise des	2025		500		
	charges, collecte	2023		300		
	sélective, nouveaux					
	usages, geste éco-					
	citoyens, etc.					
	Enquête de					Enquêtes aviso
	satisfaction	2025		4 000		
	territorialisées					
	Soutien aux actions					Soutien fi d'actions du contrat de ville
	favorisant le « vivre-	2025		4 000		Poursuite des animations avec CUB et maison de
	ensemble »	2025		+ 000		quartiers. Budget estimé. Objectif 4 sachant que la
						résidence sera en travaux
	Actions					
	d'accompagnement					
	social spécifiques					
	Services spécifiques					Pas d'ascenseur
	aux locataires (ex :					
Animation, lien	portage de courses					
social, vivre	en cas de pannes				7	
ensemble	d'ascenseurs)					
	Actions d'insertion					Intégrer dans dossier réhabilitation
	(chantiers jeunes,					
	chantiers					
	d'insertion)					
	Mise à disposition				1	Aucune demande à ce jour
	de locaux					Tradane demande d'es jour
	associatifs ou de					
	services					
	SEI VICES					

Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (réfection hall d'immeubles/cages d'escaliers, éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique) Surcoûts de remise en état des	2025	240 000		25 000	8	Aménagements des espaces extérieurs a priori plutôt 2026 mais pas encore certain donc probable 2025
	logements Travaux de						Prévu a priori dans travaux de réhabilitation
	sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik)	2025					Prevu a priori dans travaux de renabilitation

Programme d'actions HABITAT 25 Nombre de logement : 328

Montant actions prévisionnelles : 101 512 € (+ prév. 2026 : 7 070 € et prév. 2028 : 18 290 €) Montant abattement TFPB prévisionnel : 97 406€

Axe	Actions	Date d'éché ance	Dépen se réalisé e	Finance ment bailleur	Autre finance ment	Dépen se valoris ée ATFPB	Taux de valoris ation	Ordre de priorité	Commentaires et perspectives
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Renforcement du gardiennage et de la surveillance Agents de médiation	31/12/2 5	38 300	38 300	0	0	0%	5	H25 emploie 1 gardien n'effectuant aucune tâche ménagère + 1 agent de service d'entretien récupéré à 100% auprès des locataires. Au total, 2 personnels pour 328, soit 1 personnel pour 164 logements ; Rémunération annuelle totale du gardien : 38300 € Le ratio d'un gardien pour 100 logements n'est pas atteint, cette surreprésentation ne peut être valorisée Les agents de médiation sociale sont intégrés au service

	Agents de développement social et urbain								
	Coordonnateur Hlm de la gestion de la proximité	31/12/2 5	100 400	40 800	0	40 800	40%		2 managers de proximité avec un point d'accueil Hauts de St Claude (1h30 de permanence quotidienne soit 20% du temps de travail)+ passages réguliers sur les 328 logements sur 625 de son secteur pour 1 de ces managers, soit 50% du temps restant de présence du manager sur quartier (salaire valorisé à 0% dans les charges) Permanences : 50200€ X 2 X 20% du temps de travail=20800€ Présence terrain : 50200 X ½ X 80% du temps de travail=20000€
	Référents sécurité								La part de l'emploi du service tranquillité-sécurité sur le quartier correspond à la représentation du quartier sur le patrimoine global de l'agence. En fonction de l'évolution de l'ambiance dans le quartier, ce taux pourrait nécessiter une sur-sollicitation valorisable.
Formation/soutien des personnels	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social)	31/12/2 5	3 000	3 000	0	0	0%	6	Possibilité de développer des formations de gestion des incivilités et de gestion pacifique des conflits auprès du gardien (dépense déjà valorisée dans le quartier Planoise)
de proximité	Sessions de coordination interacteurs Dispositifs de soutien							-	
	Renforcement nettoyage								
Sur-entretien	Effacement de tags et graffitis							2	

	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention	31/12/2 5	13 0200	12 020	0	5 200	4%		Interventions effectuées par l'équipe de régie de l'agence dans les parties communes des immeubles, pour un traitement rapide des dégradations (électricité, tags), et éviter un effet d'entraînement sur les comportements négatifs pour l'image du patrimoine. Dépenses annuelles de la régie de l'agence de Besançon : 25.000 € env., dont env. 100% sur le site de Planoise, soit 2.500 €. Rémunération des deux agents de Régie de l'agence valorisée à hauteur de 10%, soit 95200 € x 0,1 = 9.520 € Total dépense HDSC : 12.020€ Montant valorisé : dépense représente 10% du budget total pour 6% du patrimoine de l'agence, donc valorisé à hauteur de 4% du montant global= 5.200€
Gestion des déchets et des	Réparation des équipements vandalisés (ascenseurs) Gestion des encombrants	31/12/2	228 000	36 750	0	36 750	16%	1	Débarras renforcé des encombrants dans les locaux poubelles par le prestataire sous marché, constituant une problématique sur le secteur des Hauts de St-Claude, sans possibilité de facturer le retrait aux locataires dans la mesure où les auteurs des dépôts ne sont pas identifiés. Dépense jan-aou pour l'agence de Besançon en 2024 : 170.000€ dont 24.500€ pour le seul quartier des Hauts de St-Claude (328 logements sur 4800) soit 36.750€ rapporté à l'année complète Participation à l'étude inter bailleurs sur la thématique sous l'égide de l'USH
encombrants/épa ves	Renforcement ramassage papiers et détritus Enlèvement des épaves	31/12/2 5					100%		Enlèvement des véhicules abandonnés incendiés sur le domaine appartenant au bailleur – Effectivité de la dépense future impossible à prévoir mais valorisable, 3 véhicules évacués en juin 2024 (à titre indicatif)
	Amélioration de la collecte des déchets	31/12/2 5	1 500	1 500	0	1 500	100%	-	Travail mené avec la DGD sur le tri sélectif et le remplacement des containers endommagés

Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité Vidéosurveillance (fonctionnement) Surveillance des	31/12/2 5	85 000	4 250	0	4 250	5%	3	La participation financière d'Habitat 25 au dispositif tranquillité résidentielle hors subventions s'élèvera à 85.000 € en 2025, dont environ 5% correspondent à l'activité déployée par le prestataire sur le quartier des Hauts de St-Claude, soit 4.250 €.
	chantiers Analyse des besoins en vidéosurveillance							_	
Concertation/sens ibilisation des locataires	Végétalisation du quartier, renforcement de la biodiversité locale Participation/implicat ion/formation des locataires et association des locataires Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, geste écocitoyens, etc.	31/10/2	48 000	2 400	0	2 400	5%	4	Projet de dispositif de sensibilisation et prévention de la consommation d'eau et de la maîtrise des charges locatives, 1/4 journée par semaine de la conseillère économique et sociale (rémunération annuelle 48.000€) consacrée aux rendez-vous et pilotage, soit 5% du temps de travail. Abattement : 0,05 X 48.000€= 2400€ Ce quartier est particulièrement concerné par les régularisations de charges à la défaveur des locataires, résultant de consommations très élevées d'eau chaude sanitaire
Animation, lien social, vivre ensemble	satisfaction territorialisées Soutien aux actions favorisant le « vivre- ensemble »	31/07/2 5	10 000	1 000	0	1 000	10%	7	Soutien à la manifestation « LA RUE EST A NOUS » de l'EVS de la rue Violet

	Actions d'accompagnement social spécifiques	31/12/2 8	18 290	18 290	0	18 290	100%		Rénovation terrain de sport : 10190€ (devis fournisseur) Rénovation terrain de pétanque : 8100€ (devis fournisseur)
	Services spécifiques aux locataires (ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)	31/12/2 5	43 200	4 320	0	4 320	10%		Gratuité d'une place de parkings souterrains pour réduire le volume de véhicules sur la VP en surface Coût mensuel d'une place 12€, 300 places concernées : 43200€ par an Mise en place progressive sur plusieurs années, rythme de 30 places en 2025 pour essai, correspondant au volume de locataires nouveaux entrants
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)							-	
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	31/12/2 5	5 292	5 292	0	5 292	100%		Mise à disposition d'un local aux activités de gymnastique de la maison de quartier de St Claude pour les cours aux seniors, possibilité de mutualiser l'utilisation de ce local avec l'EVS rue Violet pour bénéficier d'un local en cœur de quartier (local commercial de 63m² à 7€ le m² soit 441€/mois et 5292€/an)
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (réfection hall d'immeubles/cages d'escaliers, éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique)	31/12/2 6	7 070	7 070	0	7 070	100%	8	Sécurisation accès parking : 5100€ (devis fournisseur) Sécurisation accès dalle par escaliers : 1970€ (devis fournisseur)
	Surcoûts de remise en état des logements	31/12/2 5	0	0	0	0	0%		Habitat 25 adopte une politique de sur entretien généralisée à l'ensemble de son parc (coût moyen travaux de relocation : 1800€). Cette dépense est identique en et hors QPV, et n'est pas valorisable pour les Hauts de St Claude où le coût de sur entretien des logements est de 1950€ en moyenne, sans garantie de maintien de ce niveau de dépense.

				Néanmoins, le surcoût actuel est de 8% et pourrait être valorisé s'il augmente dans le futur.
Travaux de				
sécurisation (gestion				
des caves,				
digicodes, Vigik)				

Quartier/adresse	Nombre Total de Logement	Nombre de Logement bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation de l'abattement de la TFPB
HABITAT25 Quartier HAUTS DE SAINT-CLAUDE QN02515N	328	328	97 406 €
29A CHEMIN DES GRANDS BAS	11	11	
29B CHEMIN DES GRANDS BAS	7	7	
31 CHEMIN DES GRANDS BAS	1	1	
31 C CHEMIN DES GRANDS BAS	38	38	
31 D CHEMIN DES GRANDS BAS	41	41	
33 CHEMIN DES GRANDS BAS	19	19	
10 RUE DE SAINT CLAUDE	1	1	
11 RUE DE SAINT CLAUDE	1	1	
12 RUE DE SAINT CLAUDE	2	2	
13 RUE DE SAINT CLAUDE	2	2	
14 RUE DE SAINT CLAUDE	1	1	
15 RUE DE SAINT CLAUDE	1	1	
16 RUE DE SAINT CLAUDE	1	1	
17 RUE DE SAINT CLAUDE	2	2	
18 RUE DE SAINT CLAUDE	3	3	
19 RUE DE SAINT CLAUDE	2	2	

2 RUE DE SAINT CLAUDE	1	1	
20 RUE DE SAINT CLAUDE	1	1	
21 RUE DE SAINT CLAUDE	1	1	
22 RUE DE SAINT CLAUDE	1	1	
23 RUE DE SAINT CLAUDE	1	1	
24 RUE DE SAINT CLAUDE	1	1	
25 RUE DE SAINT CLAUDE	2	2	
26 RUE DE SAINT CLAUDE	2	2	
27 RUE DE SAINT CLAUDE	1	1	
28 RUE DE SAINT CLAUDE	3	3	
29 RUE DE SAINT CLAUDE	1	1	
3 RUE DE SAINT CLAUDE	1	1	
30 RUE DE SAINT CLAUDE	1	1	
31 RUE DE SAINT CLAUDE	2	2	
32 RUE DE SAINT CLAUDE	1	1	
33 RUE DE SAINT CLAUDE	1	1	
34 RUE DE SAINT CLAUDE	1	1	
35 RUE DE SAINT CLAUDE	2	2	
36 RUE DE SAINT CLAUDE	1	1	
37 RUE DE SAINT CLAUDE	1	1	
38 RUE DE SAINT CLAUDE	1	1	
39 RUE DE SAINT CLAUDE	3	3	

4 RUE DE SAINT CLAUDE	1	1	
40 RUE DE SAINT CLAUDE	1	1	
41 RUE DE SAINT CLAUDE	1	1	
43 RUE DE SAINT CLAUDE	3	3	
44 RUE DE SAINT CLAUDE	1	1	
44 B RUE DE SAINT CLAUDE	6	6	
44 A RUE DE SAINT CLAUDE	5	5	
45 RUE DE SAINT CLAUDE	1	1	
46 RUE DE SAINT CLAUDE	2	2	
46 A RUE DE SAINT CLAUDE	5	5	
46 B RUE DE SAINT CLAUDE	5	5	
47 RUE DE SAINT CLAUDE	3	3	
48 RUE DE SAINT CLAUDE	7	7	
49 RUE DE SAINT CLAUDE	1	1	
5 RUE DE SAINT CLAUDE	2	2	
50 A RUE DE SAINT CLAUDE	6	6	
50 B RUE DE SAINT CLAUDE	1	1	
50 C RUE DE SAINT CLAUDE	5	5	
51 RUE DE SAINT CLAUDE	3	3	
52 RUE DE SAINT CLAUDE	7	7	
53 RUE DE SAINT CLAUDE	1	1	
54 RUE DE SAINT CLAUDE	8	8	

1	1	1	1
55 RUE DE SAINT CLAUDE	3	3	
56 RUE DE SAINT CLAUDE	7	7	
57 RUE DE SAINT CLAUDE	2	2	
58 RUE DE SAINT CLAUDE	7	7	
59 RUE DE SAINT CLAUDE	1	1	
6 RUE DE SAINT CLAUDE	2	2	
60 RUE DE SAINT CLAUDE	7	7	
62 RUE DE SAINT CLAUDE	1	1	
62 A RUE DE SAINT CLAUDE	9	9	
62 B RUE DE SAINT CLAUDE	8	8	
63 RUE DE SAINT CLAUDE	2	2	
64 RUE DE SAINT CLAUDE	9	9	
65 RUE DE SAINT CLAUDE	1	1	
66 RUE DE SAINT CLAUDE	9	9	
68 RUE DE SAINT CLAUDE	9	9	
69 RUE DE SAINT CLAUDE	2	2	
7 RUE DE SAINT CLAUDE	1	1	
71 RUE DE SAINT CLAUDE	1	1	
73 RUE DE SAINT CLAUDE	2	2	
75 RUE DE SAINT CLAUDE	1	1	
77 RUE DE SAINT CLAUDE	1	1	

79 RUE DE SAINT CLAUDE	2	2	
8 RUE DE SAINT CLAUDE	1	1	
9 RUE DE SAINT CLAUDE	2	2	

Quartier/adresse	Nombre Total de Logement	Nombre de Logement bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation de l'abattement de la TFPB
LOGE.GBM Quartier HAUTS DE SAINT-CLAUDE QN02515N	160	160	35 178 €
86a rue de Vesoul	10	10	
86b rue de Vesoul	10	10	
86c rue de Vesoul	10	10	
86d rue de Vesoul	10	10	
86e rue de Vesoul	10	10	
86f rue de Vesoul	10	10	
88b rue de Vesoul	10	10	
90b rue de Vesoul	10	10	
92a rue de Vesoul	10	10	
92b rue de Vesoul	10	10	
92c rue de Vesoul	10	10	
92d rue de Vesoul	10	10	
92e rue de Vesoul	10	10	
92f rue de Vesoul	10	10	
92g rue de Vesoul	10	10	
92h rue de Vesoul	10	10	

Convention d'abattement de TFPB 2025 – 2030

Annexe territoriale n° 6

QPV Battant

- Priorités
- Programme d'actions prévisionnel
- Adresses

Annexe territoriale à la convention d'abattement de TFPB – QPV Battant – Priorités

	Priorités	Priorités d'action interbailleurs
1.	. Tranquillité résidentielle	 Assurer une tranquillité résidentielle et plus largement participer à la lutte contre les incivilités quotidiennes Poursuivre la mise en œuvre du dispositif inter-bailleurs de tranquillité résidentielle : étude en cours pour son évolution Sécuriser les porches, trajes et arrières cours (éclairage, entretien)
2.	Animation, lien social, vivre ensemble	 Soutenir les initiatives des habitants et des associations favorisant le lien social et le vivre-ensemble notamment en abondant l'appel à projet du Contrat de Ville et le Fonds de Participation des Habitant (FPH) et se faire le relais du dispositif auprès des locataires afin de faire remonter leurs besoins Participer aux instructions territoriales de l'appel à projet du Contrat de Ville Construire des actions contribuant à l'hospitalité du quartier Favoriser les liens entre les locataires, notamment les nouveaux arrivants, et la maison de quartier municipale Veiller aux personnes en situation ou en voie d'isolement et/ou vulnérables par une démarche volontariste « d'aller vers » : accompagnement des locataires âgés
3.	Renforcement de la présence du personnel de proximité	 Renforcer la présence du personnel et la réactivité d'intervention pour entretenir une relation de proximité avec les locataires : accueil physique, accueil téléphonique, accompagnement social, Définir les contenus des missions confiées afin de les adapter en permanence aux évolutions des besoins du quartier
4.	Formation/soutien des personnels de proximité	 Construire un programme pluriannuel et inter-bailleurs de formation des équipes de proximité en lien avec la collectivité et les acteurs du quartier sur les thématiques les plus prioritaires (compréhension linguistique et pratiques culturelles, gestion des incivilités, dispositifs de soutien psychologique, relations clients) Renforcer les actions et/ou dispositifs de soutien aux agents de proximité Maintenir les temps d'échanges des équipes de proximité avec la mission GUSP afin de garantir une veille active de terrain qui facilite la transmission d'informations

5.	Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	
6.	Sur-entretien	- Assurer le sur-entretien (nettoyage, enlèvement des tags, maintenance et/ou réparation des équipements vandalisés) dans les délais les plus courts possible
7.	Concertation/sensibilisation des locataires	 Favoriser la participation citoyenne des habitants et des associations de locataires à la préservation et à l'amélioration du cadre de vie (information, consultation, recueil des attentes et des besoins) Mener des enquêtes téléphoniques de satisfaction territorialisées triennales voire annuelles Sur-échantillonner sur les quartiers prioritaires Croiser avec les axes et thématiques de la TFPB Conduire des enquêtes ponctuelles auprès des locataires en fonction des problématiques rencontrées par les locataires Lancer un travail de médiation et de sensibilisation en porte-à-porte aux adresses rencontrant le plus de difficultés autour des thématiques de jets par les fenêtres, de propreté des communs, de dépôts de sacs au sol et de dépôts d'encombrants avec l'aide du groupe inter-bailleurs-GUSP-DGD-DSP Compléter par des animations en pied d'immeuble Finaliser la démarche par un engagement écrit des locataires via un court contrat Étudier la mise en place d'une communication valorisante type « labélisation résidence propre » afin de valoriser les actions mises en place par les locataires après l'intervention du groupe.
8.	Gestion des déchets et des encombrants/épaves	 Construire des réponses innovantes pour le traitement des encombrants Assurer la propreté du quartier et la gestion des déchets en associant les habitants acteurs du quartier

	Priorités	Priorités d'action spécifiques à Loge.GBM
1.	Tranquillité résidentielle	
2.	Animation, lien social, vivre ensemble	- Veiller à un meilleur accompagnement social des publics en situation d'insertion par le logement, notamment les personnes passant de la rue au logement
3.	Renforcement de la présence du personnel de proximité	- Mise en place d'un chef de secteur installé 1 petit charmont qui accueille toutes les réclamations et les oriente et s'assure des réponses
4.	Formation/soutien des personnels de proximité	
5.	Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	
6.	Sur-entretien	
7.	Concertation/sensibilisation des locataires	
8.	Gestion des déchets et des encombrants/épaves	

	Priorités	Priorités d'action spécifiques à Habitat 25
1.	Tranquillité résidentielle	
2.	Animation, lien social, vivre ensemble	
3.	Renforcement de la présence du personnel de proximité	- Mise en place d'un agent Référent de proximité pour assurer une présence plus importante et ouvrir un point accueil (possibilité à moyen terme d'un passage à 1/3 temps de travail sur Battant) – Habitat 25
4.	Formation/soutien des personnels de proximité	
5.	Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	
6.	Sur-entretien	
7.	Concertation/sensibilisation des locataires	
8.	Gestion des déchets et des encombrants/épaves	

BATTANT

Programme d'actions LOGE.GBM

Nombre de logement : 368

Montant actions prévisionnelles : 110 347€

Montant abattement TFPB prévisionnel : 86 709 €

Axe	Actions	Date d'éché ance	Dépen se réalisé e	Finance ment bailleur	Autre financ ement	Dépen se valori sée ATFP B	Taux de valori sation	Ordre de priorit é	Commentaires et perspectives
	Renforcement du gardiennage et de la surveillance	2025							
	Agents de médiation sociale	2025				9 996	25		Qp du médiateur de l'agence des clairs soleils. Nous tiendrons un registre du nombre de médiation
Renforcement de la présence du personnel de	Agents de développement social et urbain							3	
proximité	Coordonnateur Hlm de la gestion de la proximité					14 520	66		Création d'un poste de Chef de secteur présent sur Battant qui contrôle et prend toutes les réclamations et assure le retour aux locataires Expérimentation Poste NR quote part estimé au prorata logement du secteur Centre-Ville
	Référents sécurité	2025				3 000	2.5		Qp du salaire du Directeur Projet Transverse et Responsable agence de Planoise
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social)	2025	42 000			10 561		4	Soutien via QS bail accompagnement individualisé 7690€ Formation QS collective QS Bail 2871 Calcul ramené au collaborateur concerné Action déjà lancée
	Sessions de coordination inter-acteurs								

	Dispositifs de soutien						
	Renforcement nettoyage						
	Effacement de tags et graffitis	2025		4 000			Estimation de 20 tags avec appel à la convention signée avec la ville
Sur-entretien	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention	2025		10 000		6	30% de l'ATP Poste NR+ une enquête téléphonique systématique suite à intervention dans le logement par 2 Assistantes, ce qui nous permettra de réajuster au plus vite le cas échéant
	Réparation des équipements vandalisés (ascenseurs)						
	Gestion des encombrants						
Gestion des déchets et des	Renforcement ramassage papiers et détritus					8	
encombrants/épa ves	Enlèvement des épaves						
	Amélioration de la collecte des déchets						
	Dispositif tranquillité	2025		9 400	10		QP Mediaction sur quartier
Tranquillité résidentielle	Vidéosurveillance (fonctionnement)					1	
	Surveillance des chantiers					'	
	Analyse des besoins en vidéosurveillance	2025		5 000			Audit des besoins à lancer estimation

	Végétalisation du					
	quartier,					
	renforcement de la					
	biodiversité locale					
	Participation/implicat					
	ion/formation des					
	locataires et					
	association des					
Concertation/sens	locataires					
ibilisation des	Dispositifs				7	
locataires	spécifiques à la				•	Tenter de créer des temps avec association du quartier
100dtail 00	sensibilisation à la					spécialiste afin de renforcer nos liens pour stimuler les
	maîtrise des	2025		3 000		nouveaux usages en matière de chauffage, de déchets
	charges, collecte	2020		0 000		
	sélective, nouveaux					
	usages, geste éco-					
	citoyens, etc.					
	Enquête de					Enquête annuelle conduite par AVISO
	satisfaction	2025		1 000		
	territorialisées					
	Soutien aux actions					Soutien d'actions du contrat de ville non encore identifiée
	favorisant le « vivre-	2025		5 000		
	ensemble »					
	Actions					
	d'accompagnement					
	social spécifiques					
	Services spécifiques					
Animation, lien	aux locataires (ex :				_	
social, vivre	portage de courses				2	
ensemble	en cas de pannes d'ascenseurs)					
	Actions d'insertion					Remise en peinture cage d'escalier
	(chantiers jeunes,					Tremise en pentiule cage à escaller
	chantiers	2025		3 000		
	d'insertion)					
	Mise à disposition					Association 0 déchets Association installée au 37 rue
	de locaux	2025		4 870		battant
	ue locaux					Datter it

	associatifs ou de services						
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (réfection hall d'immeubles/cages d'escaliers, éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique)	2025	30 000		20 000	5	Intervention cours intérieurs 52, 56 ,62 et Champrond
	Surcoûts de remise en état des logements						Impossible à justifier car la part des logements en qpv est importante et le taux de rotation est le plus élevé précisément dans les quartiers QPV
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik)	2025	37 000	30 000	7 000		Système vigik et renforcement des cellules des portes. Finalisation rue champrond

Programme d'actions NÉOLIA

Nombre de logement : 17

Montant actions prévisionnelles : 3 200€

Montant abattement TFPB prévisionnel : 2 859€

Axe	Actions	Date d'éché ance	Dépen se réalisé e	Finance ment bailleur	Autre finance ment	Dépen se valoris ée ATFPB	Taux de valoris ation	Ordre de priorité	Commentaires et perspectives
	Renforcement du gardiennage et de la surveillance Agents de médiation								
Donforce ent de	sociale								
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Agents de développement social et urbain							3	
proximite	Coordonnateur Hlm de la gestion de la proximité								
	Référents sécurité	2025				800			1 réfèrent sécurité intervention sur le QPV 2% de son temps
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social) Sessions de							4	
	coordination inter- acteurs								
	Dispositifs de soutien								

	Renforcement nettoyage	2025		400			Part non récupérable contrat
	Effacement de tags et graffitis	2025		200			Nettoyage et remise en peinture des tags et graffitis
Sur-entretien	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention					6	
	Réparation des équipements vandalisés (ascenseurs)						
	Gestion des encombrants	2025		300			Contrat d'enlèvement
Gestion des déchets et des	Renforcement ramassage papiers et détritus					8	
encombrants/épa ves	Enlèvement des épaves						
	Amélioration de la collecte des déchets						
	Dispositif tranquillité						
Tranquillité	Vidéosurveillance (fonctionnement)					_	
résidentielle	Surveillance des chantiers					1	
	Analyse des besoins en vidéosurveillance						
Concertation/sens ibilisation des locataires	Végétalisation du quartier, renforcement de la biodiversité locale					7	

	Participation/implicat ion/formation des locataires et association des locataires Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, geste écocitoyens, etc.	2025		1 000		Action service Eco utile, sensibilisation aux eco-gestes et maitrise charges
	Enquête de satisfaction territorialisées Soutien aux actions favorisant le « vivre-					
	ensemble » Actions d'accompagnement social spécifiques					
Animation, lien social, vivre ensemble	Services spécifiques aux locataires (ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)				2	
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion) Mise à disposition					
	de locaux associatifs ou de services					
Petits travaux d'amélioration de	Petits travaux d'amélioration du	2025		500	5	Travaux éclairage en complément réhabilitation

la qualité de	cadre de vie			
service	(réfection hall			
	d'immeubles/cages			
	d'escaliers,			
	éclairage,			
	sécurisation abords,			
	résidentialisation,			
	signalétique)			
	Surcoûts de remise			
	en état des			
	logements			
	Travaux de			
	sécurisation (gestion			
	des caves,			
	digicodes, Vigik)			

Programme d'actions HABITAT 25

Nombre de logement : 71

Montant actions prévisionnelles : 29 850€

Montant abattement TFPB prévisionnel : 18 370 €

Axe	Actions	Date d'éché ance	Dépen se réalisé e	Finance ment bailleur	Autre finance ment	Dépen se valoris ée ATFPB	Taux de valoris ation	Ordre de priorité	Commentaires et perspectives
	Renforcement du gardiennage et de la surveillance	31/12/2 8	38 300	9 775	0	0	0%		Projet de gardien sans ménage (récupération de 0% du salaire sur les charges) réparti sur plusieurs sites dont 25 à 30% du temps de travail sur secteur Battant 25% de 38300 = 9775€ Le ratio d'un gardien pour 100 logements ne sera pas atteint avec cette répartition du temps de travail, il ne sera pas valorisé.
	Agents de médiation sociale								Les agents de médiation sociale sont intégrés au service tranquillité-sécurité (cf infra)
Renforcement de la présence du personnel de	Agents de développement social et urbain							3	
proximité	Coordonnateur HIm de la gestion de la proximité	31/12/2 5	50 200	18 500	0	18 500	37%	3	1 référent de proximité avec un point d'accueil 1 place Bacchus (1h30 de permanence quotidienne soit 20% du temps de travail) + passages réguliers sur les 71 logements sur 400 de son secteur (17% temps de travail), soit 37% du temps de présence du référent sur quartier (salaire valorisé à 0% dans les charges) 37% des 50200€ de salaire annuel = 18500€
	Référents sécurité								La part de l'emploi du service tranquillité-sécurité sur le quartier correspond à la représentation du quartier sur le patrimoine global de l'agence. En fonction de l'évolution de l'ambiance dans le quartier, ce taux pourrait nécessiter une sur-sollicitation valorisable.
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits,	31/12/2 5	3 000	3 000	0	0	0%	4	Possibilité de développer des formations collectives de gestion des incivilités et de gestion pacifique des conflits auprès du gardien avec les 6 gardiens de Planoise (formation collective déjà valorisée sur quartier Planoise,

	compréhension du fonctionnement social) Sessions de coordination interacteurs Dispositifs de soutien								dont le coût n'évoluera pas selon le nombre de participants)
	Renforcement nettoyage								
	Effacement de tags et graffitis								
Sur-entretien	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention							6	
	Réparation des équipements vandalisés (ascenseurs)								
	Gestion des encombrants	31/12/2 5	255 000	3 300	0	3 300	1,3%		Gestion des encombrants en 2024 : 3.300€ pour 71 logements (rappel : 255000€ au global pour 4800 logements)
Gestion des déchets et des encombrants/épa ves	Renforcement ramassage papiers et détritus Enlèvement des							8	
	épaves Amélioration de la collecte des déchets								
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité	31/12/2 5	85 000	2 550	0	2 550	3%	1	La participation financière d'Habitat 25 au dispositif tranquillité résidentielle hors subventions s'élèvera à 85.000 € en 2025, dont 3% env. correspondent à l'activité déployée par le prestataire à Battant (qui représente 1% du patrimoine de l'agence), soit 2550€.

	Vidéosurveillance (fonctionnement)								
	Surveillance des chantiers								
	Analyse des besoins en vidéosurveillance								
	Végétalisation du quartier, renforcement de la biodiversité locale								
Consortation/ours	Participation/implicat ion/formation des locataires et association des locataires								
Concertation/sens ibilisation des locataires	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, geste éco- citoyens, etc.							7	
	Enquête de satisfaction territorialisées								
Animation, lien	Soutien aux actions favorisant le « vivre-ensemble »	31/12/2 5	10 000	500	0	500	5%		Possibilité de participer aux actions cadre appels à projets menés dans le contrat de ville, en lien avec la qualité de vie des locataires ou leur profitant directement, 500€ sur les 10000 consacrés aux QPV
social, vivre ensemble	Actions d'accompagnement social spécifiques							2	
	Services spécifiques aux locataires (ex : portage de courses								

	en cas de pannes d'ascenseurs) Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion) Mise à disposition de locaux associatifs ou de								
	services								
Petits travaux d'amélioration de	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (réfection hall d'immeubles/cages d'escaliers, éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique)								
la qualité de service	Surcoûts de remise en état des logements	31/12/2 5	800 000	5 000	0	5 000	0,6%	5	Coût moyen travaux relocations de 1800€ sur l'ensemble du parc, 4300€ en moyenne à Battant (sur-entretien nécessaire pour permettre la relocation après multiples visites ayant conduit à des au motif de la situation aux alentours et de l'ambiance du quartier) 2500€ par logement, moyenne de 2 à 5 rotations par an (estimation basse)
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik)					0			Travaux déjà réalisés par la pause de grilles métalliques sous les porches, empêchant l'accès à la cour intérieure côté rue Champrond.

Quartier/adresse	Nombre Total de Logement	Nombre de Logement bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation de l'abattement de la TFPB
HABITAT25 Quartier BATTANT QN02517N	71	71	18 370 €
1 PLACE BACCHUS	1	1	
1A PLACE BACCHUS	15	15	
1B PLACE BACCHUS	5	5	
25 QUAI DE STRASBOURG	18	18	
27 QUAI DE STRASBOURG	8	8	
8 RUE CHAMPROND	3	3	
2 RUE DU PETIT BATTANT	21	21	

Quartier/adresse	Nombre Total de Logement	Nombre de Logement bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation de l'abattement de la TFPB
NEOLIA Quartier BATTANT QN02517N	17	17	2 859 €
75 RUE BATTANT	11	11	
3 RUE DU SECHAL	6	6	

Quartier/adresse	Nombre Total de Logement	Nombre de Logement bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation de l'abattement de la TFPB
LOGE.GBM Quartier BATTANT QN02517N	398	368	86 709 €
1 rue du Petit Charmont (25 rue de la Madeleine)	33	33	
1b rue du Petit Charmont (25 rue de la Madeleine)	4	4	
7 rue du Petit Battant	10	10	
9 rue du Petit Battant	4	4	
13 rue du Petit Battant	10	10	
15 rue du Petit Battant	6	6	
19 rue du Petit Battant	42	42	
21 rue du Petit Battant	28	28	
37a rue Battant	2	2	
37b rue Battant	2	2	
37c rue Battant	11	11	
37d rue Battant	2	2	
37e rue Battant	2	2	
40 rue Battant	4	4	
52 rue Battant	12	12	
56 rue Battant	4	4	
62 rue Battant	11	11	

Quartier/adresse	Nombre Total de Logement	Nombre de Logement bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation de l'abattement de la TFPB
77a rue Battant	15	15	
77b rue Battant	14	7	partie déjà exonérée à 100%
77e rue Battant	16	16	
84 rue Battant	9	9	
3 rue de l'Ecole	4	4	
24 rue de l'Ecole	1	1	
10 place Marulaz	4	4	
16 rue Champrond	9	9	
2 rue d'Arènes	8	8	
26 rue d'Arènes	9	9	
32 rue d'Arènes	3	3	
34 rue d'Arènes	5	5	
41 rue d'Arènes	4	4	
59 rue d'Arènes	19	19	
6 rue de la Madeleine	23	0	déjà exonéré à 100%
20a rue de la Madeleine	8	8	
20b rue de la Madeleine	8	8	
16 rue de Vignier	5	5	
21 rue de Vignier	12	12	
8a rue des Frères Mercier	7	7	

Quartier/adresse	Nombre Total de Logement	Nombre de Logement bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation de l'abattement de la TFPB
8b rue des Frères Mercier	6	6	
8c rue des Frères Mercier	12	12	
5a rue Thiémanté	6	6	
5b rue Thiémanté	4	4	

Convention d'abattement de TFPB 2025 – 2030 Annexe n°7 – Indicateurs de référence

Actions de gestion	Indicateurs	Hors QPV	QPV
Entrée dans les lieux	Coût moyen de remise en état (par an/logement)		
Nettoyage des parties communes et des abords	Coût moyen annuel par logement		
Gardiennage et surveillance	Nombre de personnes pour 100 logements (gardien, agent d'immeuble)		











Convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière Patrimoine Bâti (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville Quartier 2030



2025/2030

Entre:

NEOLIA, représenté par Jacques FERRAND, Directeur Général, ci-après dénommé le bailleur social

Εt

LOGE.GBM, représentée par Isabelle MARQUES, Directrice Générale, ci-après dénommé le bailleur social

Εt

HABITAT25, représenté par Laurent GAUNARD, son Directeur Général, ci-après dénommé le bailleur social

Εt

L'Etat, représenté par Rémi BASTILLE, Préfet du Doubs,

Et:

La Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, représentée par son 1er Vice-Président, Gabriel BAULIEU, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire du 19/12/2024, ci-après dénommée GBM,

Et:

La Ville de Besançon, représentée par son maire, Anne VIGNOT, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 12/12/2024.

Vu l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale,

Vu l'article 73 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Vu l'article 1388 bis du code général des impôts,

Vu le cadre national d'utilisation de la TFPB et son avenant signé le 30 septembre 2021 par l'Etat, l'Union sociale pour l'Habitat (USH) et les représentants des collectivités que sont l'association Ville et Banlieue, Intercommunalités de France, France urbaine, l'association des maires de France et Villes de France,

Vu le Décret n° 2023 -1314 du 18/12/2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu le Contrat de Ville du Grand Besançon signé le 29 mars 2024,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

L'article 1388 bis du code général des impôts prévoit un abattement de 30% sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties des logements locatifs sociaux situés en quartier prioritaire de la politique de la ville et ayant bénéficié d'une exonération de Taxe Foncière sur les Propriété Bâties (TFPB).

Cet abattement s'applique aux logements dont le propriétaire, mentionné au premier alinéa du présent I, est signataire au 1er janvier de l'année d'imposition, dans les quartiers concernés, d'un contrat de ville prévu à l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et d'une convention, annexée au contrat de ville, conclue avec la commune, l'établissement public de coopération intercommunale et le représentant de l'Etat dans le département, relative à l'entretien et à la gestion du parc et ayant pour but d'améliorer la qualité du service rendu aux locataires. Le montant de l'abattement de TFPB est compensé à hauteur d'environ 40 % par l'Etat aux collectivités locales.

La présente convention définit les modalités d'élaboration, d'application, de suivi et de bilan de l'abattement de la TFPB sur toute la durée du contrat de ville à compter de 2025 jusqu'en 2030. Elle constitue le cadre de référence des engagements de chacun des signataires à savoir l'Etat, la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon, HABITAT25, LOGE.GBM et NEOLIA et est une annexe du contrat de ville signé le 29/03/2024

Cette convention s'inscrit dans les orientations définies dans le Contrat de ville « Quartier 2030 » du Grand Besançon et la démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité qui fait l'objet d'une convention qui sera signée dans les mêmes délais que la présente convention.

Le contrat de ville du Grand Besançon s'inscrit dans une approche territorialisée et intègre à ce titre des projets de quartier (un par quartier prioritaire). La GUSP, l'abattement de TFPB et les actions qui en découlent s'inscrivent dans cette démarche, dans les objectifs des projets de quartier et leurs modalités de pilotage.

Comme le prévoit le cadre national, les actions valorisables au titre de l'abattement de la TFPB visent un renforcement de l'entretien et de la gestion du parc Hlm ainsi que l'amélioration de la qualité de service rendu aux locataires. En fonction du diagnostic partagé, les actions peuvent porter sur plusieurs des axes suivants :

- Renforcement de la présence du personnel de proximité
- Formation spécifique et soutien au personnel de proximité
- Sur-entretien
- Gestion des déchets et encombrants/Epaves
- Tranquillité résidentielle
- Concertation/sensibilisation des locataires
- Animation, lien social, vivre ensemble
- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service

Afin de respecter la logique territoriale issue du contrat de ville du Grand Besançon (2024-2030), le présent conventionnement se compose de la manière suivante :

- Une convention cadre
- 6 annexes territoriales ; chacune composée de la manière suivante :
 - Les orientations stratégiques de chaque quartier (détaillées par bailleurs lorsqu'elles sont différentes),
 - Les actions et dépenses prévisionnelles d'utilisation de l'abattement de TFPB par quartier et par bailleur.
 - o La liste des adresses de chaque bailleur dans le quartier concerné.
- annexe n° 7 : indicateurs de référence

Les Quartiers Prioritaires intégrés dans le contrat de ville du Grand Besançon sont les suivants :

- Planoise QN02503M
- Montrapon QN02504M
- Orchamps Palente QN02502M
- Clairs Soleils QN02505M
- Hauts de Saint Claude QN02515N
- Battant QN02517N

<u>Article 2</u> – Identification du patrimoine concerné dans les QPV de BESANCON et montant de l'abattement de TFPB

Tableau de synthèse du patrimoine des bailleurs établi par quartier par bailleur :

total tout QPV tout bailleur	9 902	9 135	
LOGE.GBM	398	368	partie patrimoine exonérée déjà à 100%
HABITAT25	71	71	
NEOLIA	17	17	
Quartier BATTANT QN02517N	486	456	
HABITAT25	328	328	
LOGE.GBM	160	160	
Quartier HAUTS DE SAINT- CLAUDE QN02515N	488	488	
ПАДПАТСО	J 30	U	exonere 100%
HABITAT25	38	0	exonéré 100%
LOGE.GBM	441	287	partie patrimoine exonérée déjà à 100%
Quartier CLAIRS-SOLEIL QN02505M	479	287	
NEOLIA	0/1	0/1	
QN02504M	871	871	
Quartier MONTRAPON	871	871	
LOGE.GBM	3 510	2 965	partie patrimoine non conven- tionné ou exonéré déjà à 100%
HABITAT25	1 280	1 280	
NEOLIA	1 049	1 049	
Quartier PLANOISE QN02503M	5 839	5 294	
LOGE.GBM	243	243	
NEOLIA	1 496	1 496	
Quartier ORCHAMPS-PALENTE QN02502M	1 739	1 739	
Quartier	Nombre Total de Logement	Nombre de Logement bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Observations

L'identification précise du patrimoine des bailleurs sociaux concerné par l'abattement de TFPB figure dans chaque annexe territoriale

Elle est établie par quartier et par bailleur

Le tableau figurant ci-dessous indique le montant des abattements par quartier et pas bailleur :

BESANCON	Montrapon	Orchamps Palente	Planoise	Battant	Hauts de St Claude	Clairs Soleils	TOTAL
NEOLIA	164 518 €	282 054 €	277 086 €	2 859 €	0€	0€	726 517 €
HABITAT 25	0€	0€	379 259 €	18 370 €	97 406 €	0€	495 035 €
LOGEGBM	0€	44 341 €	728 636 €	86 709 €	35 178 €	50 276 €	945 140 €
TOTAL	164 518 €	326 395 €	1 384 981 €	107 938 €	132 584 €	50 276 €	2 166 692 €

Abattement TFPB - Données DDFIP 18 octobre 2024

Article 3 – Engagements des parties à la convention

La convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB est définie dans un cadre partenarial entre l'Etat, la communauté urbaine de Grand Besançon métropole, la Ville de Besançon, HABITAT25, LOGE.GBM et NEOLIA. L'ensemble des signataires de la convention s'engage à mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la convention en lien avec les orientations du contrat de ville, des projets de quartier, de la GUSP et des politiques publiques de droit commun.

Engagements de l'Etat

Les bailleurs sociaux ayant signé le contrat de ville 2024/2030, l'État leur garantit, conformément au II de l'article 1388 bis du CGI, le bénéfice d'un abattement de 30 % sur la valeur locative servant de base à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) entre 2024 et 2030.

Le suivi de la convention est assuré par la préfecture et la Direction Départementale des Territoires du Doubs (DDT25).

La mobilisation des crédits spécifiques de la politique de la ville passe par les différentes instances du contrat de ville (comité de pilotage, comité technique, réunion partenariale de quartier, commission technique de l'abattement TFPB).

Les financements entre le BOP 147 et l'abattement de la TFPB seront coordonnés par la préfecture et la DDT dans le cadre des réunions et dispositifs qu'elles co-pilotent avec GBM (comité de pilotage du contrat de ville et plus spécifiquement l'appel à projet annuel, et comités techniques de suivi de l'abattement TFPB), afin de mesurer les cofinancements opportuns.

En cas de désaccord entre les signataires sur la conclusion ou l'exécution de la convention, un rôle de facilitateur sera assuré par un représentant de l'Etat, désigné par le Préfet de département, en vue de chercher une solution consensuelle dans l'intérêt commun des parties et des habitants des quartiers.

Engagements de Grand Besançon Métropole

Au-delà de la mobilisation financière liée à la perte de recette de TFPB, GBM s'engage à mobiliser ses politiques de droit commun pour améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville en articulation étroite avec les actions menées par les bailleurs sociaux.

Il en ira de même de ses politiques et crédits spécifiques dédiés à la politique de la ville.

L'articulation de ces actions se fera dans le cadre de l'animation des projets de quartier, qui intègrera le suivi territorial des actions liées à l'abattement de TFPB et à la GUSP.

GBM mobilisera les conseils citoyens ou toute autre forme de participation citoyenne pour participer au suivi opérationnel des actions (diagnostic en marchant, marches exploratoires, réunions de bilan...)

Engagements de la Ville de Besançon

Au-delà de la mobilisation financière liée à la perte de recette de TFPB, la Ville de Besançon s'engage à mobiliser ses politiques de droit commun pour améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville en articulation étroite avec les actions menées par les bailleurs sociaux.

Il en ira de même de ses politiques (notamment mobilisation du dispositif de GUSP) et crédits spécifiques dédiés à la politique de la ville.

L'articulation de ces actions se fera dans le cadre de l'animation des projets de quartier qui intègrera le suivi territorial des actions liées à l'abattement de TFPB et à la GUSP.

Engagements de l'organisme NEOLIA

NEOLIA s'engage:

- à mettre en œuvre les programmes d'actions tels que définis dans la présente convention et à réaliser des actions valorisables pour un montant au minimum égal aux montants des abattements par quartier,
- o à participer aux réunions ou dispositifs liés au pilotage de la présente convention (évaluation et bilan annuel, diagnostics territoriaux, animation territoriale du dispositif)
- à réaliser un bilan annuel quantitatif et qualitatif sur le programme d'actions (prévisionnel et réalisé) à l'aide du logiciel QuartiersPlus

Engagements de l'organisme HABITAT 25

Habitat 25 s'engage:

- à mettre en œuvre les programmes d'actions tels que définis dans la présente convention et à réaliser des actions valorisables pour un montant au minimum égal aux montants des abattements par quartier,
- o à participer aux réunions ou dispositifs liés au pilotage de la présente convention (évaluation et bilan annuel, diagnostics territoriaux, animation territoriale du dispositif),
- à réaliser un bilan annuel quantitatif et qualitatif sur le programme d'actions (prévisionnel et réalisé) à l'aide du logiciel QuartiersPlus

Engagements de l'organisme LOGE.GBM

Loge.GBM s'engage:

- à mettre en œuvre les programmes d'actions tels que définis dans la présente convention et à réaliser des actions valorisables pour un montant au minimum égal aux montants des abattements par quartier,
- o à participer aux réunions ou dispositifs liés au pilotage de la présente convention (évaluation et bilan annuel, diagnostics territoriaux, animation territoriale du dispositif),
- à réaliser un bilan annuel quantitatif et qualitatif sur le programme d'actions (prévisionnel et réalisé) à l'aide du logiciel QuartiersPlus

Article 4 – diagnostics - orientations stratégiques – plan d'actions

Pour l'établissement de cette convention et la définition des orientations stratégiques, les éléments de diagnostic mobilisés sont notamment issus :

- des réunions de quartier organisées dans le cadre de la préparation du contrat de ville de BGM et des projets de quartier
- des éléments issus du dispositif de GUSP et de ses annexes territoriales
- des éléments de connaissance des bailleurs de leur patrimoine et de leurs quartiers d'implantation (enquêtes de satisfaction, veille technique tranquillité résidentielle ...)
- des éléments de connaissance des autres partenaires de la convention

Ces éléments, ainsi que les orientations stratégiques et plans d'actions qui en découlent ne sont toutefois pas figés et pourront évoluer ou être précisés à la suite des réunions annuelles et territoriales de suivi et d'évaluation de la convention (bilan financier annuel, animation du projet de quartier, diagnostics en marchant) et des décisions du copil du contrat de ville.

Priorités par quartiers et par axes

	F	Planoi	se	Orchamps- Palente		Montra- pon	Clairs- Soleils	Battant		nt	Hauts de St- Claude							
Axes	Loge.GB M	Néolia	Habitat 25	Loge.GB M	Néolia	Néolia	Loge.GB M	Loge.GB M	Néolia	Habitat 25	Loge.GB M	Habitat 25						
Renforcement de la présence du personnel de proximité		5		5		5		5		2	8	7	3	3			3	1
Formation/sout ien des personnels de proximité		6		3	7	8	4		4		4 4							
Sur-entretien		2		6	5	6	8	6		8								
Gestion des déchets et des encombrants/é paves		1		7	6	5	6		8		7							
Tranquillité Résidentielle		3		4	2	3	7		1		1							
Concertation/s ensibilisation des locataires		4		8	4	2	2		7		7		5					
Animation, lien social, vivre ensemble		7		1	1	1	5	2		2		2						
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service		8		5	3	4	1	5		6	i							

Le détail de ces axes et priorités figure dans les annexes territoriales propres à chaque quartier, étant précisé que les orientations les moins prioritaires et les actions correspondantes doivent continuer à être réalisées, mais ne demandent pas un investissement supplémentaire des bailleurs.

A l'inverse, les thématiques les plus prioritaires marquent la nécessité d'une vigilance particulière des bailleurs et la mise en place progressive d'actions dédiées.

Il en va de même du programme d'actions prévisionnel chiffré correspondant à ces priorités figurant en annexe. Ce dernier constitue en effet une première approche opérationnelle et financière qui n'a pas vocation à être automatiquement reconduite sans évaluation.

Les chiffrages correspondants au programme d'actions ont été réalisés par les bailleurs au vu de leur organisation interne et de la connaissance qu'ils ont des couts de chacune des actions prévues. Ils en garantissent l'objectivité et l'effectivité à leurs partenaires.

La totalité de ces éléments pourra évoluer en fonction de l'évaluation annuelle du dispositif, du bilan financier annuel et de l'évolution des constats de la situation de chaque quartier.

Article 5 – Modalités d'association des représentants des locataires et des habitants

D'une manière générale, les habitants et les associations de locataires seront invités à participer aux réunions d'animation des projets de quartier auxquelles les signataires du contrat de ville et de la présente convention seront présents. Les questions liées au cadre de vie, aux thématiques et problématiques figurant dans la présente convention seront évoquées dans ce cadre-là.

Les habitants et les associations de locataires seront par ailleurs conviés aux diagnostics en marchant et autres types de réunion permettant de recueillir leurs avis et suggestions sur les objectifs, projets et actions mis en œuvre au titre de la présente convention

Article 6 - Modalités de pilotage

Article 6.1 - Le Comité de pilotage :

Le dispositif d'abattement de TFPB étant un dispositif de la politique de la ville, c'est le comité de pilotage du contrat de ville du Grand Besançon qui en assurera le pilotage politique.

Le Comité de Pilotage du Contrat de Ville donne les orientations politiques, fixe les objectifs et examine les propositions annuelles d'actions du Comité Technique et leur suivi.

Cette instance sera composée de :

- Pour l'État : le Préfet ou son représentant.
- Pour la Ville de Besançon : la Maire ou son représentant.
- Pour la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole : la Présidente de l'EPCI ou son représentant.
- Pour les bailleurs sociaux : les directeurs généraux ou leurs représentants
- Ainsi que de tous les signataires du contrat de ville.

Des locataires et des associations de locataires pourront être conviés en fonction de l'ordre du jour.

Article 6.2 - Le Comité technique

Un comité technique est dédié au suivi de la présente convention.

Cette instance est pilotée par la DDT

Le Comité Technique est composé de techniciens de l'Etat (DDT et Déléguée du Préfet), de GBM (notamment Direction Contrat de Ville, Direction Gestion des Déchets) et de la Ville (notamment mission GUSP) d'un représentant de l'USH de Bourgogne Franche-Comté, de représentants des bailleurs.

Le Comité Technique organise la mise en œuvre des objectifs de la présente convention et des orientations du Comité de pilotage et s'assure de leur bonne réalisation.

Le Comité Technique :

- Examine les bilans annuels réalisés par les bailleurs sociaux et évalue l'avancée des programmes d'actions
- Propose les ajustements rendus nécessaires par l'évaluation des programmes d'action territorialisés
- Rend compte au comité de pilotage du suivi des actions et des ajustements proposés.

Il se réunit au minimum une fois par an.

D'autres participants pourront être conviés au comité technique en fonction des sujets traités.

Article 6.3 - L'organisation opérationnelle et l'animation technique territoriale

L'amélioration de la qualité et du cadre de vie des habitants est un des objectifs des projets de quartier issus du contrat de ville du Grand Besançon.

L'utilisation de l'abattement de TFPB est un des éléments qui concoure à cet objectif et contribue ainsi à la mise en œuvre des projets de quartier auxquels les bailleurs sociaux sont étroitement associés.

L'animation technique et la mise en œuvre des projets de quartier s'appuie au quotidien sur un réseau de partenaires locaux constitué des acteurs associatifs de proximité, des services de l'Etat, des directions et services Ville/GBM/CCAS

et des partenaires signataires de la présente convention, parmi lesquels figurent les bailleurs sociaux. Ces derniers désigneront les agents qu'ils mandatent dans chaque quartier pour participer à l'animation du dispositif dans un délai de un mois suivant la signature de la présente convention.

Les habitants et les associations de locataires sont mobilisés chaque fois que possible et nécessaire pour contribuer à l'animation des projets de quartiers.

Ils participent notamment aux dispositifs permettant de dresser un constat partenarial de la situation du cadre de vie, des bonnes pratiques, des ressources et/ou des dysfonctionnements d'un quartier ou d'un secteur et de dégager des pistes d'amélioration possibles : diagnostics en marchant, balades urbaines et/ou marches exploratoires de femmes.

Article 7 - Suivi et Bilan

Chaque année, chaque bailleur social transmet à la Ville de Besançon, à la communauté urbaine de Grand Besançon métropole à l'Etat (Direction Départementale des Territoires) avant le 30 juin un bilan quantitatif et qualitatif du programme d'actions mis en œuvre en année n-1.

Le bilan quantitatif, recensant les actions menées et dépenses afférentes, est directement accessible dans le logiciel QuartiersPlus aux signataires de la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB. Cet accès aux données par les partenaires est possible dès lors que l'organisme Hlm a complété le logiciel et a publié les données.

Chaque bailleur devra fournir ses indicateurs de référence sur les axes suivants : gardiennage, sur entretien, travaux avant relocation (Cf. modèle en annexe 7).

L'évaluation qualitative est structurée autour des priorités d'action territoriales figurant dans la présente convention et ses annexes. Elle rend compte des actions menées et des résultats enregistrés. Les différents porteurs de projet dont les actions ont été valorisées au titre de l'abattement de la TFPB contribuent à l'élaboration du bilan qualitatif fourni par l'organisme Hlm aux signataires de la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB.

Le bilan quantitatif et qualitatif pourra être complété par des éléments complémentaires fournis par les représentants des signataires de la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB.

Ce bilan, ainsi que le résultat des remontées de terrain effectuées dans le cadre de l'animation du dispositif, permettront le cas échéant de faire évoluer les objectifs et programme d'actions.

Après réunion d'échanges et de présentation des bilans complétés par les bailleurs, les bilans seront validés par le comité de pilotage du contrat de ville.

Les partenaires mettront en place, au cours de l'année 2025, un dispositif d'évaluation permettant de préciser les éléments figurant ci-dessus.

Article 8 - Durée de la convention - modification

La convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB est une annexe du contrat de ville.

A ce titre, elle est conclue pour les années 2025 à 2030 tel que prévu à l'article 73 de la loi de finances pour 2024.

Toute modification substantielle de la présente convention et de ses annexes fera l'objet d'un avenant.

Les modifications mineures, notamment des objectifs et programmes d'actions territoriaux contenus dans les annexes, faisant suite aux évaluations et bilans annuels ou rendus nécessaires par l'évolution de la situation des territoires seront présentées au comité de pilotage.

Article 9 - Conditions de report de l'abattement TFPB

Dans certaines situations, la valorisation et/ou la réalisation de certaines actions figurant dans le programme d'actions éligibles à l'abattement de TFPB ne peut pas être intégralement effectuée au titre d'un exercice et ce <u>indépendamment</u> de la volonté du bailleur concerné.

Dans cette hypothèse, la valorisation (ou la réalisation) des actions correspondantes pourra être reportée en année N+1.

Ce report fera l'objet d'une validation du comité de pilotage.

Les sommes ainsi reportées suite à la décision du comité de pilotage ne viendront toutefois pas en déduction des obligations du bailleur concerné pour l'année N+1.

Ce mécanisme ne pourra être mis en œuvre la dernière année de la convention

Article 10 - Conditions de dénonciation de la convention

En cas de désaccord entre les signataires sur la conclusion ou l'exécution de la convention, un rôle de facilitateur sera assuré par un représentant de l'Etat, désigné par le Préfet de département, en vue de chercher une solution consensuelle dans l'intérêt commun des parties et des habitants des quartiers.

En cas de non-respect avéré des engagements prévus à la convention par l'une des parties, la convention peut être dénoncée, après la mise en place de la phase de médiation précitée, par l'une des parties dans un délai de préavis minimum de 3 mois avant le 1er janvier de l'année N+1.

Cette dénonciation doit être justifiée et formalisée par écrit auprès des différentes parties prenantes signataires de la convention.

Une copie de cet écrit est également adressée, avant le 31 décembre de l'année N, aux signataires du cadre national d'utilisation de l'abattement de la TFPB (ANCT, Intercommunalités de France, France urbaine, Ville et Banlieue, Ville de France, Association des Maires de France, Union sociale pour l'habitat). Les éléments transmis feront l'objet d'une capitalisation au niveau national assurée par l'Union sociale pour l'habitat et seront valorisés auprès des autres signataires du cadre national.

Les parties vérifieront, avant de dénoncer la convention s'il est possible d'en suspendre temporairement les effets, pour la totalité ou seulement une partie des bénéficiaires, dans l'attente du règlement de leurs différends

Le Préfet du Doubs Pour La Présidente de Grand Besançon Métropole,

Et par délégation, Le 1^{er} Vice-Président,

Rémi BASTILLE Gabriel BAULIEU

La Maire de Besançon Le Directeur Général d'HABITAT 25

Anne VIGNOT Laurent GAUNARD

Le Directeur Général de NEOLIA La Directrice Générale de LOGE.GBM

Jacques FERRAND Isabelle MARQUES